

ENQUETE « ACCUEIL ET OFFRE CULTURELLE EN DIRECTION DES PUBLICS HANDICAPES » EN FRANCHE-COMTE

Questionnaire diffusé auprès de 352 établissements culturels de Franche-Comté au mois de mars 2006.

Dépouillement des données réalisé de mars à mai 2006.

Résultats restitués en mai 2006.

SOMMAIRE

Définition des différents handicaps	p. 5
Autres définitions et sigles utilisés dans le rapport	p. 7
Chiffres et statistiques globaux	p. 11
Méthodologie et déroulement de l'enquête	p. 13
Synthèse des résultats de l'enquête	p. 15
Dépouillement des réponses question par question	p. 27
Bibliographie et webographie	p. 63

DEFINITIONS DES DIFFERENTS HANDICAPS¹

- Les personnes déficientes visuelles

Ce groupe comprend les personnes aveugles (non-voyantes), les personnes amblyopes (mal-voyantes) ainsi que les personnes présentant des baisses de vue importantes, en particulier beaucoup de personnes âgées.

Légalement, la cécité désigne un degré de vision centrale de loin inférieur à 1/20^{ème}. L'amblyopie est un terme très général exprimant après toutes corrections un degré de vision très médiocre, inférieur à 4/10^{ème}. C'est souvent un handicap invisible.

Les personnes déficientes visuelles ont souvent des difficultés de latéralisation et de repérage dans l'espace, de perception de l'espace et du mouvement. Leur appréhension de l'information est séquentielle du fait leur vision non globale. L'orientation et l'accès au contenu de l'information seront facilités par l'utilisation de maquettes et objets à toucher, d'informations sonores, de textes bien éclairés et bien contrastés, de textes en braille.

- Les personnes déficientes auditives

La surdité est un handicap de la communication qui ne se voit pas, ce qui entraîne gêne et agressivité chez les entendants, et conduit beaucoup de sourds à se regrouper en une minorité linguistique et culturelle.

Il existe des variétés de situation extrême, par exemple entre les personnes sourdes de naissance et les personnes devenues sourdes, les personnes sourdes profondes et les personnes mal-entendantes, les personnes sourdes possédant la langue des signes et les personnes sourdes qui ne la possèdent pas. Au-delà des adaptations d'ensemble dont toutes les personnes déficientes auditives bénéficieront (version écrite simple des consignes sonores importantes, sous-titrage...), cette variété de situation nécessite des mesures spécifiques.

Il ne faut pas perdre de vue notamment que la plupart des personnes sourdes de naissance lisent péniblement, et que les difficultés qu'elles rencontrent ne sont pas seulement des difficultés d'audition mais également de compréhension. Ces problèmes ne sont pas dus sauf cas particulier à une déficience intellectuelle. Pour ces personnes, l'accès au contenu sera principalement basé sur l'utilisation de la langue des signes et l'intervention de personnes connaissant très bien la culture sourde.

- Les personnes à handicap moteur

Ce groupe comporte les personnes atteintes d'un handicap moteur de quelque nature qu'il soit, et rassemble des personnes gênées dans leurs déplacements ou leurs activités par des difficultés motrices, en particulier les personnes en fauteuil, en chariot ou appareillées. Ces handicaps interviennent à tout âge, de la petite enfance au quatrième âge.

Le déplacement en fauteuil roulant entraîne une atteinte visuelle et gestuelle différente de celle de l'adulte valide debout, mais semblable à celle de l'enfant valide debout.

L'accessibilité pour ce groupe de personnes passera principalement par des mesures d'ordre architectural, scénographique et ergonomique.

¹ Ces définitions sont extraites du site Internet Culture - Handicap, à la page suivante : http://www.culture-handicap.org/ewb_pages/d/definition_caracteres.php. Ces définitions peuvent être complétées par une lecture des documents disponibles sur le site Internet de l'association « Intégration scolaire et partenariat », à la page <http://scolaritepartenariat.chez-alice.fr/page132.htm> (présentation et réflexion sur la nomenclature des déficiences, incapacités et désavantages).

- Les infirmes moteurs cérébraux (IMC)

L'infirmité motrice cérébrale est la conséquence permanente et définitive d'une lésion quelconque mais non évolutive et non héréditaire, qui a frappé l'encéphale au début de la vie. Les troubles associés aux troubles moteurs peuvent être sensitifs, sensoriels, intellectuels, de langage, de geste, de posture.

Ces personnes bénéficient d'une manière générale des adaptations prévues pour d'autres types de handicap (handicap moteur, handicap de communication). Il faut en outre tenir compte de leurs spécificités, en particulier de lenteur et de l'utilisation d'aides techniques spécifiques auxquelles les éléments de présentation doivent dans une large mesure être adaptés.

- Les personnes ayant un handicap intellectuel

Elles présentent sous des formes variées une ou plusieurs déficiences dans le fonctionnement de leur intelligence, s'accompagnant le plus souvent de troubles secondaires au plan du langage, de la motricité, des perceptions sensorielles, de la communication, du discernement.

- Les personnes malades mentales

Elles sont atteintes de troubles d'origine psychique ou physiologiques amputant, limitant ou déformant de façon plus ou moins passagère le contrôle de leurs activités mentales, effectives ou physiques. Quel que soit leur problème, ces personnes ont vécu des souffrances profondes. La construction de leur personnalité, de leur conscience du monde, d'eux-mêmes et des autres a été perturbée de surcroît à cause du rejet dont elles ont en général été victimes.

Il s'agit donc de personnes dont la structure intérieure est déficiente par suite de tensions, d'effondrements, d'atrophies extrêmement variables qu'elles ont subi dans des domaines tels que : la capacité d'abstraction (en particulier la lecture et l'écriture), de concentration, de coordination, de mémorisation, de communication et de repérage dans le temps ou dans l'espace.

Leur comportement social dépend étroitement du degré d'acceptation de leur situation par leur environnement.

Les caractéristiques spécifiques de ce groupe de personnes amènent à conseiller fortement qu'elles soient accompagnées par des proches qui savent bien détecter les signes extérieurs de leur état intérieur et prévoir les états de tension qu'elles traversent. La prise en compte de ces visiteurs passe donc surtout par des mesures visant à limiter l'agressivité de l'environnement et par la sensibilisation du personnel susceptible d'intervenir auprès d'eux.

- Les personnes à handicap invisible

Les difficultés rencontrées par ce groupe de personnes sont d'une grande variété de types et de degrés. Le handicap invisible se définit par une grande fatigabilité ou par la diminution de l'usage d'une ou plusieurs fonctions. Les personnes âgées, enceintes, convalescentes sont concernées, mais également les personnes gênées dans la communication par une barrière culturelle, une maladie mentale ou handicapante. Le handicap peut être récent et parfois passer : la compensation du déficit sera le plus souvent incomplète du fait de la brièveté du temps d'apprentissage. Dans le cas des personnes âgées, le handicap est souvent mal compensé.

AUTRES DEFINITIONS ET SIGLES UTILISES DANS LE RAPPORT

• Sigles en rapport avec le handicap

APF : Association des Paralysés de France. Créée en 1933, l'association est à la fois un mouvement revendicatif et une association de gestion de services et d'établissements médico-sociaux, en s'appuyant sur une charte et un projet associatif commun. Site Internet : www.apf.asso.com.

ARCHIMED : Action Recherche Culture-Handicap Innovation et Médiation Europe et Développement. ARCHIMED' est une association qui s'attache à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès à la culture. Elle apporte ses compétences et son expérience pour une meilleure prise en compte des pratiques culturelles des personnes en situation de handicap, par des missions d'animation, d'appui et de conseil. Son équipe est constituée de trois permanents et de plusieurs personnes ressources qui interviennent ponctuellement sur différentes missions. Site Internet : <http://www.culture-handicap.org/>.

ARIS : Association Régionale pour l'Insertion Sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap. L'ARIS intervient à la fois en pour accompagner les personnes handicapées dans le monde du travail, et pour soutenir les entreprises qui les accueillent. L'ARIS est implantée à Belfort et à Montbéliard. Ce service est hébergé par la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE), voir sa présentation sur le site Internet www.mife90.org.

CAT : Centre d'Aide par le Travail. Le centre d'aide par le travail est une structure de travail protégé, le plus souvent gérée par des associations privées à but non lucratif. Le CAT est à la fois une structure de mise au travail et une structure médico-sociale. Pour travailler en CAT, il est nécessaire d'être travailleur handicapé reconnu et orienté par la COTOREP, être âgé d'au moins 20 ans (dérogation possible à partir de 16 ans), d'avoir une capacité de travail supérieure à 5% et inférieure à 35% de la capacité "normale" de travail, ou présenter des difficultés d'adaptation en milieu ordinaire de travail ou en atelier protégé. Les CAT s'appellent désormais les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail). Voir la présentation des ESAT sur le site Internet du Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement : www.travail.gouv.fr.

CDES : Commission Départementale de l'Education Spéciale. Les CDES sont au cœur du dispositif d'orientation des jeunes handicapés. Associées directement à la mise en œuvre des mesures concrètes en faveur de l'intégration scolaire, elles doivent également apporter une réponse rapide et adaptée aux situations les plus douloureuses, notamment celles des jeunes les plus lourdement handicapés. Voir leur présentation sur le site Internet du Secrétariat d'Etat aux personnes handicapées : <http://archives.handicap.gouv.fr/index.html>.

CLIS : Classes d'Intégration Scolaire. La CLIS est une classe de l'école et son projet intégratif est inscrit dans le projet d'école. Elle a pour mission d'accueillir de façon différenciée dans certaines écoles élémentaires ou exceptionnellement maternelles, des élèves en situation de handicaps afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire. L'admission en CLIS d'un élève est subordonnée à la décision d'une

des CDES. L'effectif de ces classes est limité à 12 élèves, mais, dans certains cas (par exemple, troubles graves du développement), l'effectif envisagé doit être très sensiblement inférieure. Voir leur présentation sur le site Internet du Secrétariat d'Etat aux personnes handicapées : <http://archives.handicap.gouv.fr/index.html>.

CMPP : Centres Médico-Psycho-Pédagogiques. Ces structures sont sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales et sont conventionnées par la Sécurité Sociale. La plupart des CMPP sont des structures associatives. Il en existe dans chaque département. Le CMPP s'adresse à des enfants et adolescents de la naissance jusqu'à 18 ans souffrant de difficultés diverses au cours de leur développement. C'est un lieu de parole pour les enfants, adolescents et leurs parents. C'est aussi un lieu de prévention.

Le CMPP a pour rôle le diagnostic et le traitement ambulatoire ou à domicile des enfants de 3 à 18 ans (ou 20 ans selon le cas) dont l'inadaptation est liée à des troubles neuropsychologiques ou à des troubles du comportement, ainsi que la réadaptation de l'enfant en le maintenant dans son milieu familial, scolaire et social.

Consulter à cette page : http://daniel.calin.free.fr/textoff/cmpp_1963.html les conditions d'agrément technique des Centres Médico-Psycho-Pédagogiques.

COTOREP : Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel pour les Personnes Handicapées. La COTOREP s'adresse aux adultes à partir de 20 ans (ou 16 si la personne est déjà entrée dans la vie active. Avant 20 ans, c'est la CDES qui est compétente). La COTOREP se compose de deux sections : la première concerne les relations de la personne handicapée avec le travail (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, orientation vers le travail en milieu ordinaire ou protégé, aides financières au retour à l'emploi), la deuxième attribue des allocations, évalue le taux d'incapacité et oriente vers les établissements d'accueil spécialisés.

Voir la présentation des COTOREP sur le site Internet du Secrétariat d'Etat aux personnes handicapées : <http://archives.handicap.gouv.fr/index.html>.

CREESDEV : Centre Régional d'Enseignement et d'Education Spécialisés pour Déficiants Visuels. Géré par l'association « Les Salins de Bregille », le CREESDEV propose pour la région Franche-Comté des services pour répondre aux besoins des enfants déficients visuels de la naissance jusqu'à 20 ans en matière d'éducation, de rééducation, de scolarisation en classe spécialisée ou en intégration scolaire. Voir sa présentation sur le site Internet de l'association « Voir ensemble à Besançon » : www.voirensemble.asso.fr.

ETAPES : Etablissement Public Educatif et Social. Basé à Dole, cet établissement public prend en charge des personnes handicapées mentales. Il se divise en trois départements : Education, soin et intégration (qui gère un IME et une SESSAD) ; Travail adapté et insertion professionnelle ; Habitat, insertion sociale et soin. Site Internet : www.etapes.fr.

Foyer d'hébergement : cette structure accueille des personnes handicapées mentales exerçant leur activité professionnelle en CAT, sur avis d'orientation de la COTOREP. Ces foyers n'accueillent que des personnes de moins de 60 ans. Voir la page « Les établissements médico-sociaux pour les adultes handicapés » à l'adresse suivante : <http://www.sante.gouv.fr/drees/seriestat/seriestat64.htm>, sur le site Internet du Ministère de la Santé.

Foyer de vie ou foyer occupationnel : cette structure de jour prend en charge des adultes handicapés assez autonomes dans les activités ordinaires de la vie mais incapables d'exercer

une activité professionnelle dans un atelier protégé ou un CAT. Ces foyers sont financés par le département (aide sociale). Voir la page « Les établissements médico-sociaux pour les adultes handicapés » sur le site Internet du Ministère de la Santé à l'adresse suivante : <http://www.sante.gouv.fr/drees/seriestat/seriestat64.htm>.

IES : Institut d'Education Sensorielle. Etablissement de soins et d'éducation spéciale prenant en charge de jeunes déficients visuels. Les IES peuvent également contenir une section pour jeunes déficients auditifs ou bien proposer une éducation spéciale pour les sourds-aveugles. Voir leur présentation sur le site Internet du Secrétariat d'Etat aux personnes handicapées : <http://archives.handicap.gouv.fr/index.html>.

IME : Institut Médico-Educatif. Ces structures accueillent sur décision de la CDES des enfants et adolescents (de 3 à 20 ans) porteurs d'une déficience intellectuelle sans autres indications (SAI) ou autistes. Ils se répartissent en plusieurs services selon le handicap et l'âge de l'enfant. Les IMP et les IMPRO font partie des IME. Voir la page <http://daniel.calin.free.fr/ime.html> sur le site Internet « Psychologie, éducation et enseignement spécialisé » (recueil de textes réglementaires et de réflexions). Voir également la page « La CLIS ou l'IME ? » sur le site Internet de l'association « Intégration scolaire et partenariat », à la page <http://scolaritepartenariat.chez-alice.fr/page72.htm>.

IMP : Institut Médico-Pédagogique. Ces structures reçoivent des enfants d'âge préscolaire et scolaire de 6 à 14 ans, déficients intellectuels légers (QI supérieur à 65), moyens (QI entre 50 et 65) ou profond semi éducatibles (QI de 30 à 50) et leur assurent un enseignement général et pratique adapté ainsi qu'une formation gestuelle développant leur habileté manuelle.

IMPRO : Institut Médico-Professionnel. Ces structures apportent aux jeunes en situation de handicap de 14 à 20 ans un complément de connaissances générales et une formation professionnelle adaptée à leur handicap, permettant le plus souvent l'entrée en CAT. Pour orienter chaque élève vers l'activité qu'il est le mieux à même d'exercer, compte tenu de ses capacités propres, l'établissement s'assure le concours de services d'orientation.

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée. Cette structure prend en charge (sur décision de la COTOREP) l'hébergement, les soins médicaux et paramédicaux nécessaires et les activités de vie sociale des personnes adultes qu'un handicap intellectuel, moteur ou somatique grave (ou une association de handicaps intellectuels, moteur ou sensoriels) empêche de se suffire à eux-mêmes dans les actes essentiels de l'existence, et tributaires d'une surveillance médicale et de soin constant. Voir la page « Les établissements médico-sociaux pour les adultes handicapés » sur le site Internet du Ministère de la Santé à l'adresse suivante : <http://www.sante.gouv.fr/drees/seriestat/seriestat64.htm>.

SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile. Ils accompagnent dans leur environnement naturel, sur décision de la CDES, des enfants et adolescents (de la naissance à 20 ans) porteurs d'une déficience mentale sans autre indication, atteints d'autisme ou de troubles apparentés, ou polyhandicapés. Voir la présentation des SESSAD sur le site Internet l'association « Intégration scolaire et partenariat », à la page <http://scolaritepartenariat.chez-alice.fr/page75.htm>.

UNAPEI : Union Nationale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales. L'UNAPEI est une structure fédérative qui regroupe, au niveau local, 546 APEI

(Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales, également connues sous les noms de Papillons Blancs, Chrysalide etc.), au niveau départemental, 96 **ADAPEI** ou **UDAPEI**, et au niveau régional 22 **URAPEI**.

Au cours de l'enquête, les professionnels interrogés ont cité à plusieurs reprises les **ADAPEI** et les **APEI** comme structures partenaires. Site Internet : www.unapei.org.

UPI : Unité Pédagogique d'Intégration. Les UPI ont été créées par une circulaire du 17 mai 1995 portant sur la « mise en place de dispositifs permettant des regroupements pédagogiques d'adolescents présentant un handicap mental ». Par la circulaire du 21 février 2001, l'action des UPI a été étendue aux élèves souffrant de déficiences sensorielles ou motrices. Ce type de dispositif d'intégration permet, pour les adolescents présentant un handicap mental dont la nature est compatible avec une scolarisation en collège, de faciliter le passage de la logique de l'école primaire à celle du second degré. Les UPI créés au sein des collèges (ou des lycées depuis 2001) accueillent des adolescents âgés de 11 à 16 ans dont le handicap a été reconnu par la commission départementale de l'éducation spéciale (CDES) ou la commission de circonscription du second degré (CCSD).

L'établissement d'accueil doit signer une convention avec un SESSAD dépendant d'un établissement type institut médico-pédagogique/institut médico-professionnel (IMP/IMPRO). Tous les élèves inscrits dans une UPI sont orientés vers le SESSAD ayant signé une convention avec l'établissement d'accueil.

L'effectif des UPI est limité à 10 élèves. Les élèves inscrits dans les UPI sont, comme les autres élèves, placés sous la responsabilité du chef d'établissement.

Voir la circulaire « Scolarisation des élèves handicapés dans les établissements du second degré et développement des Unités Pédagogiques d'Intégration (UPI) sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale à la page <http://www.education.gouv.fr/bo/2001/9/ensel.htm>. Voir également la page de présentation des UPI sur le site de l'association « Intégration scolaire et partenariat », à la page <http://scolaritepartenariat.chez-alice.fr/page124.htm>.

• **Autres sigles**

BDP : Bibliothèque Départementale de Prêt

BMVR : Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale

BU : Bibliothèque Universitaire

CE : Comité d'Entreprise

CHIFFRES ET STATISTIQUES GLOBAUX

1) En France²

- 13,4% de la population française souffre de déficiences motrices, soit plus de 8 millions de personnes. 2,6 millions de personnes ont besoin d'aide pour sortir de chez elles, 1,6 millions sont incapables de se laver ou de s'habiller seules
- 11,4% de la population française souffre de déficiences sensorielles (soit environ 6,9 millions de personnes), 3,1 millions de personnes déclarent une atteinte visuelle. La déficience auditive touche 7% des français, les personnes âgées représentent 60% de cette population³
- 9,8% de la population française souffre de déficiences organiques
- 6,6% de la population française souffre de déficiences intellectuelles ou mentales
- Plus de 5 millions de personnes bénéficient d'une aide régulière pour accomplir certaines tâches de la vie quotidienne en raison d'un handicap ou d'un problème de santé
- Les inégalités face au handicap sont très marquées selon les milieux sociaux : la proportion des personnes issues d'un milieu ouvrier déclarant au moins une déficience est 1,6 fois plus élevée que chez les cadres, le risque de malvoyance est 2 fois plus élevé chez les ouvriers que chez les cadres. A déficiences semblables, les difficultés dans la vie quotidienne sont plus fortes dans les milieux modestes
- 1 012 000 personnes, soit 2,4% des adultes de 20 ans et plus déclarent n'avoir pu accéder à un endroit à cause d'un handicap ou d'un problème de santé au cours des trois derniers mois. Près de la moitié des lieux trop difficiles d'accès sont liés à des activités de loisirs

2) En Franche-Comté

- Au 30 juin 2004, 8,3% des demandeurs d'emplois en Franche-Comté étaient handicapés, soit 5516 personnes⁴
- Il existe en Franche-Comté au moins 41 associations au service des personnes handicapées, dont 8 consacrées aux handicaps mentaux, 6 aux handicaps moteurs, 7 aux handicaps auditifs, 10 aux handicaps visuels, 8 aux troubles de la personnalité et 2 aux troubles de la parole et de l'écriture⁵.

3) L'accès des handicapés aux lieux culturels

• La charte d'accueil des personnes handicapées dans les équipements culturels

La commission « culture-handicap » a été créée le 1^{er} février 2001 dans le cadre du plan gouvernemental en faveur des personnes handicapées. La *Charte d'accueil des personnes handicapées* est l'une des réalisations de cette commission : il s'agit d'un texte incitatif qui donne les grandes orientations pour l'accueil des handicapés dans tous les établissements culturels. Elle a été diffusée très largement au moment de sa rédaction. Elle se trouve en annexe du présent rapport et on peut rappeler qu'elle est disponible en ligne à l'adresse http://www.culture-handicap.org/ewb_pages/c/charte_accueil.php. Ce document a l'avantage

² Enquête Handicaps – Incapacités – Dépendance (HID) réalisée par l'INSEE entre 1998 et 1999. Certains de ces chiffres sont repris dans l'introduction de la *Charte d'accueil des personnes handicapées*.

³ Source : *Le Droit des sourds, 115 propositions*, 1998.

⁴ Voir l'enquête « Le point sur les demandeurs d'emplois handicapés en Franche-Comté » du 30 juin 2004, réalisée par le Centre de Développement des Ressources pour l'Emploi (CEDRE) et disponible sur Internet à la page : http://www.cedre-fc.org/oref2/pages/page_etudes_oref/pdf/point_sur/pointsur31.pdf.

⁵ Liste des associations au service des personnes handicapées mise à jour par le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Franche-Comté en juillet – août 2005 et disponible sur Internet à la page : http://www.jeunes-fc.com/actuel/index.php?rep=Classe_5&page=5-580&men=5_DROIT.

de donner des idées en balayant l'ensemble des handicaps et en apportant à chacun une réponse spécifique.

• **Au cinéma⁶**

80,2% des cinémas comprennent au moins une salle accessible en fauteuil roulant. 71% des salles sont accessibles en fauteuil roulant, 58,4% des salles sont accessibles et disposent d'emplacements réservés aux personnes handicapées en fauteuil roulant.

11,1% de l'ensemble des salles sont équipées d'un ou plusieurs systèmes à destination des personnes malentendantes. Ces salles se trouvent dans 120 établissements différents, soit 9,5% de l'ensemble des cinémas.

0,5% des salles (situées dans 15 établissements, soit 1,2% de l'ensemble des cinémas) sont équipées d'un système d'audio vision à destination des personnes aveugles ou malvoyantes

• **Dans les structures du spectacle vivant**

Une enquête auprès des structures de diffusion subventionnées par l'Etat permet de dégager les constats suivants :

- depuis vingt ans, les conditions d'accessibilité physique des bâtiments se sont considérablement améliorées
- en revanche, les conditions d'accessibilité demeurent confidentielles et ne font l'objet d'une information large
- peu de régies adaptées sont installées pour rendre accessibles les spectacles auprès des déficients sensoriels. Les structures connaissent mal les spécificités de ces handicaps et les adaptations techniques existantes

• **Dans les musées**

Depuis 1992, un manuel d'accessibilité donne à tous les musées de France la base technique et méthodologique pour préparer et proposer des actions en faveur des visiteurs handicapés. Les architectes-conseils de la DMF suivent la mise en accessibilité physique des établissements en rénovation ou en création.

Dans les années 2000, le rôle d'expert de la DMF se développe dans plusieurs types d'instances nationales et internationales, particulièrement dans le domaine de la formation ; les musées de France se mobilisent dans le cadre du programme Tourisme Handicap.

L'enjeu principal qui se dessine est que dans les musées, la banalisation de la politique culturelle à l'égard des publics handicapés devrait être la règle.

• **Dans les bibliothèques**

Peu de données globales sont disponibles sur le sujet. Les documents sur la question mettent souvent en avant les actions pilotes en matière d'accessibilité des bibliothèques, mises en place à la Bibliothèque Publique d'Information (BPI) et à la Bibliothèque Nationale de France (BnF). A la BPI, le premier service à destination des déficients visuels en France a vu le jour en 1984. La BnF a adopté en 2003 un plan d'action en faveur des personnes handicapées.

Aujourd'hui, les services tournés vers les personnes handicapées font partie des missions des BMVR : on peut donc citer le cas de l'Alcazar de Marseille, dont la construction a été l'occasion d'une large concertation autour de la question du handicap avec la constitution d'un comité de suivi composé d'associations marseillaises représentant tout types de handicaps, chargé de réagir par rapport au projet, notamment sur les questions d'accessibilité et de confort. La médiathèque comprend également un espace « Lire autrement » tourné vers les déficients visuels.

On peut citer aussi l'espace « L'œil et la lettre » à la Médiathèque José Cabanis de Toulouse, également tourné vers les déficients visuels.

⁶ L'ensemble des données sur l'accès des handicapés aux cinémas, musées, structures du spectacle vivant et bibliothèques viennent du site Internet du Ministère de la Culture et de la Communication.

METHODOLOGIE ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Un questionnaire élaboré par le ministère de la Culture et de la Communication a été envoyé en mars 2006 à 341 équipements culturels de Franche-Comté.

Plusieurs questionnaires ont été remplis par téléphone lors de la campagne de relance. Etant donné le temps dévolu à la mission, certains établissements n'ont pu être contactés.

Taux de réponse par type d'établissement

Type d'établissement	Contactés	Ayant répondu	Taux de réponse
Archives et sociétés savantes	22	5	22,7%
Musées	36	29	80,5%
BU	19	7	36,8%
Bibliothèques publiques et bibliothèques de CE	189	99 ⁷	52,4%
Centres d'art	7	3	42,8%
Cinémas	44	24	54,3%
Théâtres, spectacle vivant, salles de concert	35	19 ⁸	47%
TOTAUX	352	186	52,8%

Remarques :

- Deux musées, situés à Belfort et à Montbéliard, sont situés sur deux sites qui présentent des conditions d'accessibilité différentes : les 4 sites ont été comptabilisés comme 4 établissements différents. Les 4 ont répondu.

- Le Museum d'Histoire Naturelle de Besançon a transmis le questionnaire à la Société d'Economie Mixte qui gère le site de la Citadelle : c'est cette société qui a répondu

- Quatre bibliothèques universitaires ont regroupé leurs réponses dans un seul questionnaire au nom du SCD de l'Université de Franche-Comté. Le dépouillement concernant les BU portera donc en fait sur 4 réponses (au lieu de 7).

- Pour la clarté du dépouillement, les équipements proposant différents types de spectacles dont des projections de films ont été comptabilisés dans les cinémas (c'est le cas du Théâtre de l'Espace de Besançon, ou du Village vacances Lamoura). De même, l'Espace Gantner qui a plusieurs activités (lieu d'exposition, d'ateliers sur le multimédia, bibliothèque, salle de spectacle vivant) a été compris dans les lieux de spectacle vivant.

⁷ Dont 94 bibliothèques municipales ou intercommunales, 3 BDP, 1 bibliothèque de CE.

⁸ Dont 12 théâtres, 6 salles de spectacles ou de concerts, 1 cirque.

SYNTHESE GLOBALE DES RESULTATS DE L'ENQUETE

•La sensibilisation et la formation du personnel

→ Sensibilisation

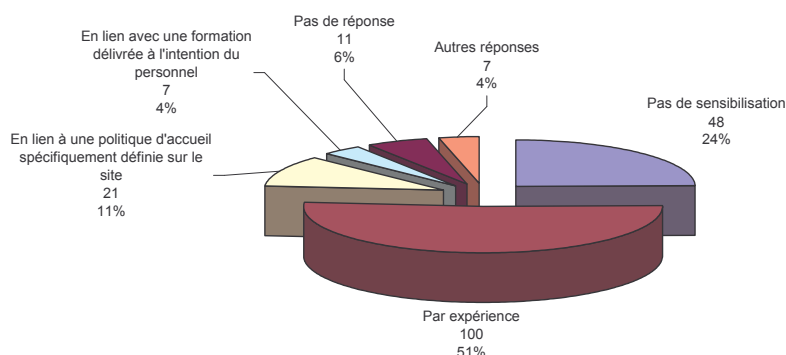
127 établissements, soit **68,3%** (61 bibliothèques, 3 BU, 4 services d'archives 21 cinémas, 17 musées, 18 lieux de spectacle vivant et 3 centres d'art) estiment que leur personnel d'accueil **est sensibilisé au handicap**. On peut remarquer que les personnes qui ont rempli le questionnaire ont souvent du répondre en leur nom propre (« Suis-je moi-même sensibilisé au handicap ? »), notamment dans les bibliothèques.

La « sensibilisation » est due, à une écrasante majorité, à l'« expérience » des personnels, parfois même leur expérience personnelle (qui n'a donc rien à voir avec leur travail au sein d'un équipement culturel). **100 établissements** déclarent que le personnel d'accueil est **sensibilisé par expérience** (51 bibliothèques, 3 BU, 4 services d'archives, 17 cinémas, 12 musées, 11 lieux de spectacle vivant et 2 centres d'art), soit **53,7%** de l'ensemble des établissements.

21 établissements (7 bibliothèques, 7 cinémas, 4 lieux de spectacles vivant, 2 musées et 1 centre d'art) estiment que la sensibilisation du personnel d'accueil vient d'une **politique d'accueil spécifiquement définie sur le site**, soit **11,3%** de l'ensemble des établissements.

Enfin, **7 établissements** (4 bibliothèques et 3 théâtres, ces derniers faisant tous partie de la même association) seulement citent **une formation** en rapport avec l'accueil des personnes handicapées, soit **3,7%** de l'ensemble des établissements.

Quelle est la nature de la sensibilisation au handicap des personnels d'accueil?



→ Formations

Les formations signalées suivies par le personnel sont au nombre de 5 :

- « Accueil des personnes âgées en bibliothèque », organisée par la BDP du Doubs
- « Aller à la rencontre des publics empêchés », organisée par le CNFPT en octobre 2005, citée deux fois
- Une formation d'auxiliaire de vie scolaire délivrée par l'IRTS en 2004 et 2005
- Sensibilisation aux risques d'incendie et à l'évacuation du public au début de chaque saison pour l'ensemble du personnel d'un théâtre
- Toujours dans ce théâtre, formation en interne d'un agent.

Très peu de personnels ont donc suivi des formations dans ce domaine. Cela explique en partie que, contrairement aux réponses fournies, les résultats du questionnaire montrent que les personnels sont justement peu sensibilisés au handicap. Bien sûr, chacun est conscient qu'il y a des besoins spécifiques à couvrir pour permettre l'accès à la culture des publics handicapés. Mais à part la mise en accessibilité des lieux, ces besoins sont au final mal identifiés et les personnels n'ont pas d'idée sur les moyens à mettre en œuvre pour y répondre. Un besoin de formation se fait donc sentir, on m'a également signalé au cours de l'enquête la dispersion des informations sur l'accessibilité des équipements culturels, entre les normes architecturales à respecter, les outils spécifiques à mettre en place, les besoins à recenser souvent auprès d'associations... Une base d'information commune et généraliste (répertoire de sites Internet, bibliographie, annuaire...) largement diffusée dans la région paraît une chose à mettre en place, assortie de la communication des équipements autour de leurs actions et de journées de formation et d'information.

- L'accès à l'équipement

→ Aire de stationnement

84 établissements déclarent disposer d'une aire de stationnement réservée, soit environ 45,2% des équipements (attention, il est probable que certains équipements aient compris la question dans le sens : « Existe-t-il une place réservée aux personnes handicapées à proximité ? »).

En revanche, 41 établissements signalent l'existence d'une aire de stationnement proche mais non réservée. Ce sont donc **125 équipements, soit 67,2%, qui disposent d'une aire de stationnement proche.**

→ Cheminement depuis l'aire jusqu'à l'équipement

94 établissements signalent une rupture de niveau, soit environ 49,4% des équipements. Sur ces 94 établissements, 41 équipements sont accessibles par des marches sans plan incliné compensatoire, soit environ 21,6% du total des équipements. 15 établissements présentent 1 seule marche, éventuellement franchissable en fauteuil roulant, mais qui posent tout de même des problèmes d'accessibilité pour toutes les personnes ayant du mal à se déplacer et pour les déficients visuels (la signalisation tactile de ces ruptures de niveau n'étant pas précisée). Il reste donc **26 équipements culturels qui posent de réels problèmes d'accès** (plusieurs marches à franchir sans plan incliné compensatoire), **soit 13,7% des établissements**, répartis ainsi : 13 bibliothèques (hors BU), 7 musées, 3 cinémas, 2 théâtres et 1 service d'archives (l'un des théâtres est actuellement en travaux et proposera prochainement un accès par ascenseur).

→ Entrée de l'équipement

Pour 36 équipements (environ 19,3%), l'accès des personnes handicapées ou ayant du mal à se déplacer doit se faire par une entrée secondaire plus accessible que l'entrée principale. **17 lieux (environ 9,1%) signalent un problème de signalisation de cette entrée secondaire** : il s'agit de 10 bibliothèques (hors BU), 4 cinémas, 1 musée et 2 salles de spectacle vivant. Il s'agit la plupart du temps d'un déficit de signalisation (absence de panneau ou panneau peu visible), mais on rencontre parfois des situations absurdes, de type une entrée accessible par plan incliné, mais dont la porte doit être ouverte par le personnel, qui doit être appelé par une

sonnette accessible uniquement par un escalier... Ces problèmes se résolvent si la personne est accompagnée, mais cette solution ne favorise pas l'autonomie des personnes handicapées.

Très peu d'équipements sont accessibles par porte automatique : **seuls 14 établissements signalent la présence d'une porte automatique** (3 bibliothèques hors BU, 1 service d'archives, 4 cinémas, 3 musées et 3 salles de spectacle vivant), **soit environ 7,5% des équipements**. Les portes manuelles posent souvent des problèmes (lourdeur, largeur insuffisante du passage...) qui nuisent à l'accessibilité du lieu non seulement pour les personnes handicapées mais aussi pour les personnes ayant peu de force dans les bras (enfants, personnes âgées...) ou ayant les bras chargés (parents accompagnant de jeunes enfants notamment).

• Le déplacement dans l'équipement

→ La banque d'accueil / guichet de billetterie / bureau de renseignement

96 établissements signalent une rupture de niveau de la banque d'accueil, 7 établissements de plus signalent une hauteur normalisée pour accueillir les personnes handicapées en fauteuil roulant (décrochement plus bas de la banque : 2 bibliothèques, 3 cinémas, 1 musée et 1 salle de spectacle vivant).

Rappelons que la hauteur de la banque doit être, selon l'arrêté du 31/05/1994, inférieure à 80cm pour le bord supérieur et supérieure à 70cm pour le bord inférieur. La *Charte d'accueil des personnes handicapées* recommande une hauteur de 72cm.

Parmi les 96 établissements signalant une rupture de niveau, **30 équipements signalent des hauteurs de banque supérieures à 80cm (environ 15,8% des équipements)**, sans décrochement plus bas. Ces 30 équipements se répartissent ainsi : 7 bibliothèques, 1 BU, 2 services d'archives, 3 cinémas, 8 musées et 9 salles de spectacle vivant.

Au niveau de cette banque d'accueil, **27 établissements signalent la présence d'obstacles à hauteur du visage soit environ 14,4% des établissements**. Les obstacles sont les ordinateurs posés sur la banque, les différents présentoirs, des vitres (guichets fermés), des barres de sécurité, les rebords des banques hautes...

Toujours au niveau de cette banque d'accueil, très peu d'équipements proposent des documents adaptés. La question a été dépouillée dans le sens : « Existe-t-il des documents d'accueil ou d'information adaptés à différents handicaps ? », les réponses portant sur les collections en braille ou en gros caractères des bibliothèques publiques ne sont donc pas comptabilisées ici (elles le seront plus loin dans le questionnaire). 6 établissements seulement déclarent fournir de tels documents : 2 BU, 1 cinéma, 2 musées et 1 salle de spectacle vivant. Le cinéma et la salle de spectacle déclarent jouer sur les hauteurs d'accrochage des panneaux d'information et des cartels, le site de la Citadelle (sur lequel se trouvent 3 musées) propose des panneaux d'information en braille. Dans la suite du questionnaire, un autre musée, départemental, déclare finalement disposer d'une brochure en braille réalisée par son Conseil Général. Enfin, 1 musée, 1 centre d'art et 1 bibliothèque municipale déclarent que de tels documents sont en cours d'élaboration. **On arrive donc à la rigueur à 11 établissements (environ 5,9%) proposant ou ayant pour projet de proposer des documents d'information adaptés à différents types de handicap** (le plus souvent les déficiences visuelles, un peu aussi les déficiences motrices avec les hauteurs d'accrochage choisies).

Plus loin dans le questionnaire, une interrogation portait sur la possibilité pour une personne déficiente auditive de communiquer par l'écriture. Le matériel adéquat (du simple papier et des stylos) se trouverait en toute logique au niveau de cette banque d'accueil. Or les réponses sont surprenantes : **153 équipements (environ 80,9%) répondent qu'ils ne disposent pas de matériel pour communiquer par l'écriture**. Cela est naturellement faux, la quasi-totalité

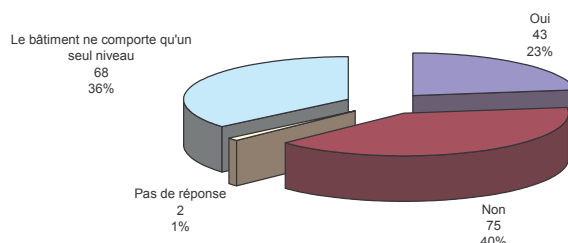
des équipements disposent dès la banque d'accueil de fournitures de bureau simples ; et même si certains n'en ont pas, il leur serait plus que facile d'y remédier. Ces réponses dénotent une réelle sous-estime des équipements en ce qui concerne leurs capacités de répondre à la demande d'une personne handicapée, en particulier d'une personne déficiente sensorielle.

→ Les différents niveaux

120 établissements culturels (environ 64,2%) comportent plusieurs niveaux (52 bibliothèques, 4 BU, 3 services d'archives, 18 cinémas, 28 musées, 14 salles de spectacle vivant, 1 centre d'art). On a ici comptabilisé uniquement les établissements culturels comprenant eux-mêmes plusieurs niveaux, et non les bâtiments dans lesquels sont situés ces établissements (par exemple : si une bibliothèque est située au 1^{er} étage d'un bâtiment proposant d'autres services au rez-de-chaussée, et que la bibliothèque elle-même comprend un seul niveau, elle a été comptabilisée comme un établissement ne comprenant qu'un seul niveau. Les difficultés concernent alors l'accès à l'établissement et non les déplacements au sein de l'équipement).

Parmi ces 120 établissements, 75 ne permettent pas l'accès à tous les niveaux en fauteuil roulant (soit environ 40% de la totalité des équipements). Il s'agit de 32 bibliothèques, 2 BU, 1 service d'archives, 10 cinémas, 21 musées et 9 salles de spectacle vivant. A noter que les établissements signalant que les fauteuils roulants pouvaient être portés pour accéder aux différents niveaux ont été comptabilisés dans cette liste.

Est-il possible d'accéder à tous les niveaux de l'équipement en fauteuil roulant?



→ L'accès aux sanitaires

113 équipements culturels proposent un accès facilité aux sanitaires (60,7%).

98 équipements culturels proposent des sanitaires spécifiquement adaptés aux personnes handicapées (52,7%).

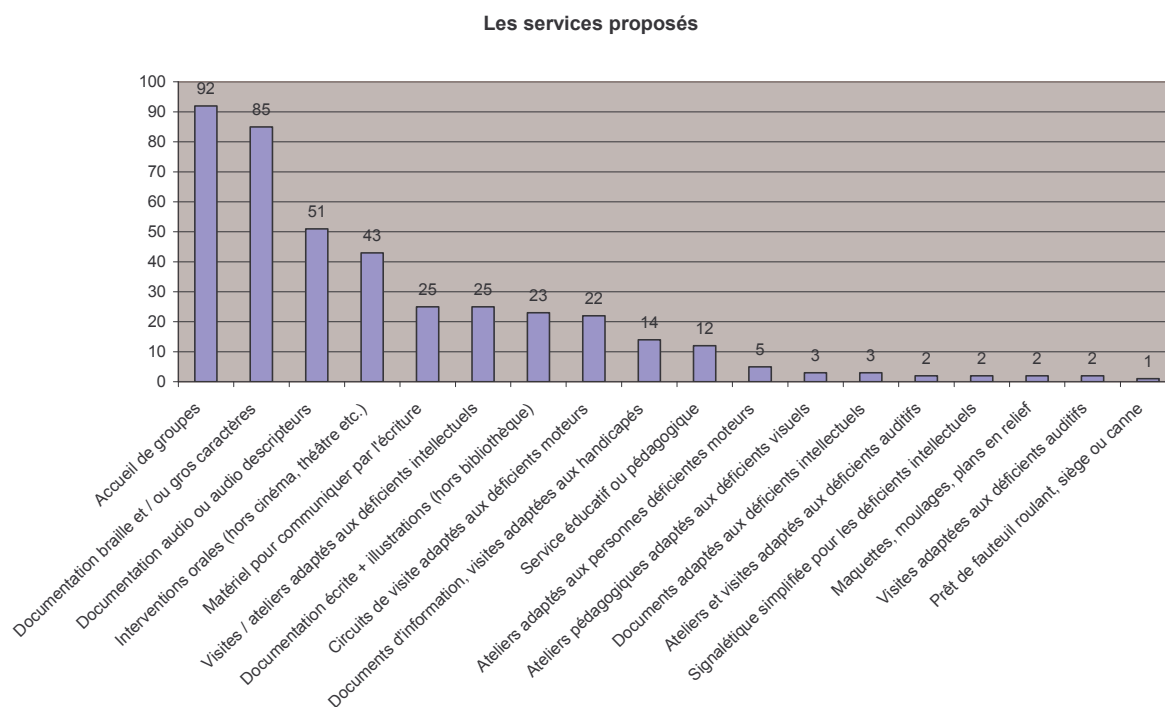
→ La signalétique

Les renseignements demandés sur la signalétique portent dans un premier temps sur l'existence d'une signalétique associée texte / image, dans un deuxième temps sur la présence

de panneaux de signalisation. Cette dernière question a été dépouillée comme signifiant « Existe-t-il une signalétique, quelle que soit sa forme, dans votre établissement ? ». En toute logique, les établissements ayant répondu « oui » à la première question auraient du tous répondre « oui » à la seconde, ce qui n'est pourtant pas toujours le cas. Malheureusement, la logique de ces réponses n'a pas pu être découverte.

D'après les réponses obtenues, 29 établissements (environ 15,6%) proposent une signalétique associée texte / image. Parmi les bibliothèques, certaines ont précisé qu'une telle signalétique se trouvait uniquement en secteur jeunesse. **89 établissements (environ 47,8%) déclarent proposer des panneaux de signalisation.** En toute logique et si les réponses sont correctes, ce sont donc **97 lieux culturels (plus de la moitié) qui ne proposent aucune sorte de signalétique** (à part, évidemment, les indications légales des sorties de secours). Ces réponses sont surprenantes, même si elles peuvent s'expliquer en partie par la petitesse de certains lieux, notamment les bibliothèques publiques, mais aussi certains cinémas ou centres d'art. On peut noter aussi que 2 bibliothèques et 1 musée sont en cours de réflexion sur leur signalétique.

•Les services proposés



A la question générale « **Existe-t-il des documents d'information et des visites adaptées pour les personnes handicapées ?** », les réponses ont été les suivantes : **14 établissements ont répondu « oui »**, 6 bibliothèques, 1 BU, 1 cinéma, 5 musées, 1 centre d'art (**environ 7,5% des établissements**). Comme la question sur le matériel disponible pour communiquer par l'écriture, ces réponses sont à majorer fortement. Par exemple, 37 bibliothèques déclareront ensuite recevoir des groupes de personnes handicapées (de déficients intellectuels notamment) : elles proposent donc bien un « accueil », une « visite » adaptée à ces personnes. Il semblerait que les établissements n'identifient pas comme « adapté » un accueil qui n'est pas « spécifique » ou qui n'a pas été lourdement et longuement préparé.

Pour les documents d'information en revanche, on a déjà vu que très peu d'établissements en proposaient.

En ce qui concerne la présence d'un service éducatif ou pédagogique au sein de l'établissement, **12 établissements en proposent véritablement un** (2 bibliothèques, 1 service d'archives, 7 musées, 2 centres d'art), **soit environ 6,4%**. D'autres services (soutien scolaire, accueil de classes, sensibilisation aux arts, réalisation de mallettes pédagogiques...) sont également signalées par 18 établissements (qui sont beaucoup plus nombreux dans la réalité, surtout si on prend en compte les accueils de classes).

→ Services offerts aux déficients visuels

43 établissements (environ 23,1%) proposent des interventions orales. Les théâtres et les cinémas qui proposent évidemment tous des spectacles « oraux » n'ont pas été comptabilisés dans la mesure où aucun ne signale proposer des films ou des spectacles avec un effort d'adaptation pour les déficients visuels. Si on les compte, cela fait monter le nombre d'établissement à 85 soit environ 46,7%.

1 musée et 2 lieux de spectacle vivant (soit environ **1,6%** des établissements) déclarent organiser ou être en mesure d'organiser, en cas de demande, **des ateliers pédagogiques adaptés aux déficients visuels.**

83 bibliothèques (soit environ **83,8% des bibliothèques**) proposent de la **documentation braille et / ou en gros caractères**. 51 bibliothèques précisent qu'elles ne proposent que de la documentation gros caractères (et non braille). 1 musée propose une brochure en braille et 1 autre des panneaux en braille sur son site. **Ce sont donc 85 établissements (environ 45,7% du total) qui proposent de la documentation braille ou en gros caractères.** 1 musée signale que la production de documents en braille est en projet.

2 musées déclarent proposer des maquettes, moulages ou plans en relief (soit 1% des établissements), l'un d'eux précisant qu'il s'agit d'un service irrégulier.

51 établissements déclarent proposer des documents audio, soit environ **27,4%** des établissements (40 bibliothèques, 1 BU, 2 cinémas, 7 musées et 1 salle de spectacle vivant). Les « documents audio » proposés par les cinémas concernent en fait des expériences d'audio-description, occasionnelles dans les deux cas. Comme on le verra plus bas lors du dépouillement question par question, plusieurs bibliothèques ont systématiquement « oublié » de mentionner leur discothèque.

D'autres aides ou actions à destination des déficients visuels ont également été mentionnées :

- l'Opéra Théâtre de Besançon mentionne le surtitrage des opéras
- les Archives Départementales du Jura évoquent la possibilité d'accueillir avec une personne déficiente visuelle un accompagnateur qui puisse l'aider à lire ou lire pour elle les documents
- le SCD de l'Université de Franche-Comté signale la présence de matériels informatiques spécialisés
- enfin, le Nouveau Théâtre de Besançon évoque des « actions de relations publiques » : en chaque début de saison, le service de la communication prend contact avec différentes associations pour monter des actions en partenariat. Ces actions se concrétisent au cas par cas.

→ Services offerts aux déficients auditifs

Sans compter les bibliothèques, les BU et les services d'archives qui en proposent évidemment tous, **23 établissements, soit environ 12,4%** (2 cinémas, 13 musées, 6 salles de spectacle vivant et 2 centres d'art) **proposent de la documentation écrite accompagnée d'illustrations**. Il s'agit de plans, d'horaires, de prospectus (flyers...), de guides ou de catalogues d'exposition (qui peuvent être payants) ou même d'une véritable bibliothèque proposée dans une salle de spectacle vivant (l'espace Gantner). En comptant les bibliothèques, les BU et les services d'archives, le nombre d'établissements monte à 131, soit 69,3% des établissements. On peut remarquer qu'aucune bibliothèque n'a constitué un fonds spécifique pour les déficients auditifs (en tenant compte par exemple de leurs fréquentes difficultés avec la langue française écrite ou de la culture sourde), et que les musées notamment ont systématiquement oublié les bibliothèques dont ils disposent parfois et dont ils permettent la consultation.

1 bibliothèque et 1 musée signalent la possibilité d'organiser des **visites adaptées aux déficients auditifs (2 établissements soit environ 1%)**. Un cinéma et un théâtre ont équipé leurs salles de spectacle d'un système de boucle magnétique⁹.

2 salles de concert sont également impliquées dans des opérations de prévention quant aux risques de perte d'audition. Ces salles programment des spectacles mais sont aussi des lieux de pratiques amateurs, et les responsables côtoient chaque jour des musiciens ou des amateurs de musique ayant subi des pertes d'audition parfois très lourdes. La salle Le Cylindre (Larnod) organise une opération de sensibilisation baptisée « Peace and Love », la Poudrière et le Rock Hatry (Belfort) proposent gratuitement des bouchons d'oreilles, et la fabrication de bouchons moulés à prix modique.

→ Services offerts aux déficients moteurs

1 seul musée déclare proposer un prêt de fauteuil roulant, sièges ou cannes. En réalité, des sièges se trouvent dans plusieurs établissements culturels, c'est sans doute le terme de « prêt » dans la question qui a dérouté les établissements. Les bibliothèques et services d'archives auraient pu signaler ici si leur mobilier était adapté aux personnes se déplaçant en chaise roulante (1 seule bibliothèque l'a mentionné), de même que les salles de théâtre ou de cinéma (un cinéma a mentionné que les personnes en fauteuil roulant pouvaient choisir d'être installées dans un fauteuil du cinéma ou bien rester dans leur chaise roulante pendant la projection).

Un musée a pour projet de prêter des fauteuils roulants (éco-musée s'étendant sur un vaste site).

5 établissements déclarent organiser des ateliers praticables par les personnes déficientes motrices (2 bibliothèques, 2 musées et 1 centre d'art), soit **2,7%** des établissements.

→ Services offerts aux déficients intellectuels

⁹ La boucle magnétique permet grâce à une transmission magnétique de capter les sons d'un spectacle de façon amplifiée. Cet outil est destiné aux personnes déficientes auditives appareillées d'une prothèse auditive. Les boucles magnétiques ne sont utilisables que sur les prothèses analogiques de tour d'oreille. L'avantage de cet outil est que la réception de l'information sonore est exempte de tous les bruits ambiants.

25 établissements (12 bibliothèques, 1 cinéma, 6 musées, 4 salles de spectacle vivant et 2 centres d'arts ; environ **13,4%**) **déclarent organiser des visites ou des ateliers adaptés aux déficients intellectuels.**

1 bibliothèque et 1 musée proposent **une signalétique simplifiée** (environ **1%** des établissements).

2 bibliothèques et 1 centre d'art proposent **une documentation adaptée aux déficients intellectuels** (environ **1,6%**).

→ Groupes de personnes handicapées reçus

92 équipements culturels reçoivent des groupes de personnes handicapées, soit 49,5% des équipements (37 bibliothèques, 18 cinémas, 21 musées, 13 lieux de spectacle vivant, 3 centres d'art). Les organismes ou associations les plus souvent citées dans ce cadre sont, dans l'ordre : les ADAPEI, les IME, les IMP, les classes spécialisées ou CLIS, les APEI, les Foyers ou Centres d'accueil pour adultes, l'APF, les CAT, les maisons de retraite, les IMPRO, l'Association Valentin Haüy, les SESSAD, les hôpitaux ou centres de jour, l'Association Sésame Autisme¹⁰.

• Les difficultés rencontrées par les établissements

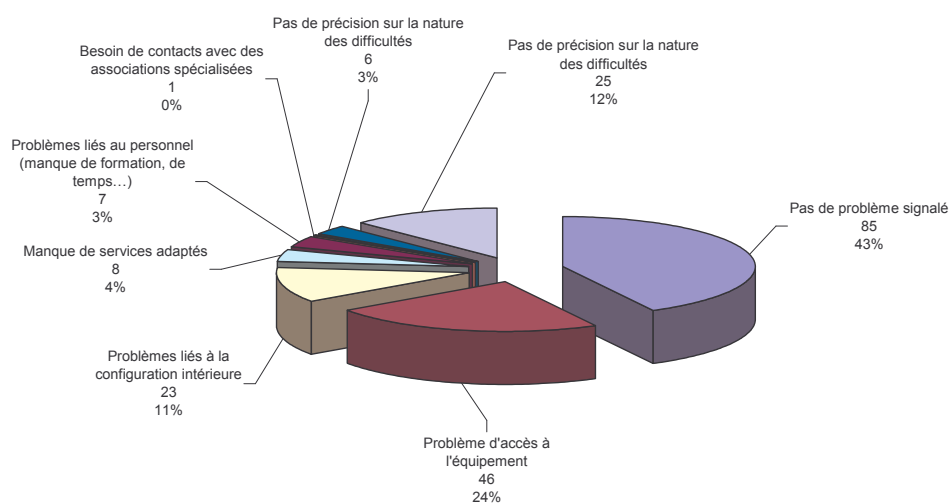
72 établissements (34 bibliothèques, 2 BU, 2 services d'archives, 7 cinémas, 20 musées, 6 lieux de spectacle vivant et 1 centre d'art ; **38,7%**) reconnaissent **éprouver des difficultés** pour recevoir des personnes handicapées.

Les difficultés citées concernent d'abord **l'accès à l'équipement**, puis **la configuration intérieure**, puis **le manque d'information et de formation** du personnel (le **manque de temps** également), enfin le **manque d'aides adaptées pour les déficients sensoriels**.

22 établissements (10 bibliothèques, 6 cinémas, 3 musées et 3 lieux de spectacle vivant ; **11,8%**) signalent avoir **des coûts supplémentaires** dus à l'accueil des personnes handicapées. Ces dépenses concernent en premier lieu **des aménagements à réaliser dans les locaux** pour permettre un meilleur accès, ensuite l'entretien des locaux, l'achat de documents adaptés ou l'adaptation de documents existants, les tarifs avantageux consentis aux personnes handicapées, le fait qu'un fauteuil roulant prenne 2 places normales dans la salle, enfin le coût de l'accompagnement nécessaire de la personne (selon son handicap).

¹⁰ Rappelons que l'appellation IME recouvre les IMP et les IMPRO. Pour les autres sigles, voir le lexique en début de rapport.

Problèmes rencontrés pour accueillir les publics handicapés



•Les projets et les perspectives

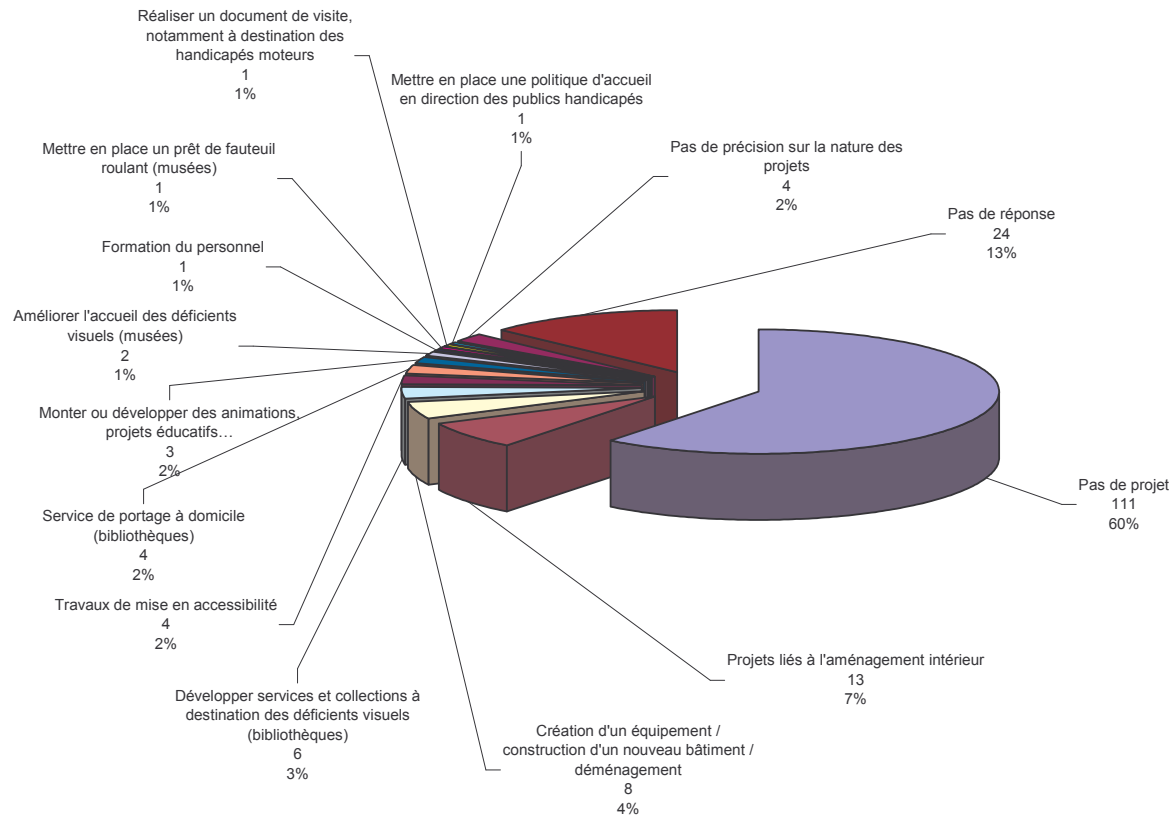
46 établissements déclarent avoir des projets concernant l'accueil des publics handicapés (16 bibliothèques, 2 services d'archives, 12 cinémas, 12 musées, 3 lieux de spectacle vivant, 1 centre d'art), **soit 24,7%** des établissements.

Les projets concernent en premier lieu **des travaux de mise en accessibilité** des locaux existants, suivis de la **création d'un nouvel établissement ou d'un déménagement**. Puis viennent les **projets tournés vers les déficients visuels** (constitution de fonds spécifiques ou mise en place de visites et documents adaptés). La mise en place **d'un service de portage à domicile** est à l'étude dans plusieurs bibliothèques. Quelques projets concernent aussi **la mise en place d'activités** (avec une maison de retraite, avec un ADAPEI...). Les autres projets sont très éparpillés, l'un paraît cependant particulièrement intéressant : c'est celui qu'a une bibliothèque de **former son personnel** pour pouvoir cibler des actions futures.

14 établissements (5 bibliothèques, 1 service d'archives, 3 cinémas, 3 musées, 1 lieu de spectacle vivant, 1 centre d'art ; soit **7,5%**) déclarent avoir des **perspectives d'accueil spécifique ou d'offre de pratiques artistiques**. On peut remarquer que les établissements n'ont pas toujours bien saisi la nuance avec la question concernant les projets.

Il est difficile de résumer les perspectives citées, qui se recoupent souvent avec les projets déjà signalés et qui sont souvent très peu précises (de type « mettre en place une politique d'accueil » ou « développer des ateliers adaptés »). On peut donc se reporter au dépouillement question par question (voir plus bas).

Les projets des établissements :



DEPOUILLEMENT DES REPONSES QUESTION PAR QUESTION ET PAR TYPE D'ETABLISSEMENTS

Information et accueil du public

Sensibilisation du personnel

Estimez-vous que le personnel d'accueil est sensibilisé au handicap ?

- Bibliothèques :

- 61 bibliothèques ont répondu « oui »
- 32 ont répondu « non »
- 3 bibliothèques n'ont pas répondu, l'une d'entre elles précisant qu'elle était située en étage et inaccessible pour les handicapés en fauteuil roulant
- 3 bibliothèques ont donné des réponses inclassables, à savoir « suivant les expériences des uns ou des autres », « bâtiment adapté mais aucun handicapé ne fréquente la bibliothèque », « oui et non ».

- Bibliothèques universitaires :

3 BU répondent « oui », 1 BU répond « non ».

- Service d'archives :

- 4 ont répondu « oui »
- 1 a répondu « non ».

- Cinémas :

21 cinémas répondent « oui » (soit 87,5%), 2 répondent « non », 1 ne répond pas.

- Musées :

17 musées ont répondu « oui » (l'un a précisé « dans la mesure du possible »), 11 ont répondu « non », 1 n'a pas répondu.

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

- 18 lieux de spectacle vivant ont répondu « oui »
- 1 salle de concert a répondu « non ».

- Centres d'art :

100% des centres d'art répondent « oui ».

Si oui, est-ce par expérience, en lien à une politique d'accueil spécifiquement définie sur le site, en lien avec une formation délivrée à l'intention du personnel (plusieurs réponses possibles) ?

- Bibliothèques :

Pour les 67 bibliothèques ayant répondu autre chose que « non » à la question précédente :

- 51 ont répondu « par expérience », plusieurs précisant la nature du public handicapé qu'elles avaient le plus souvent l'occasion d'accueillir : personnes âgées, résidents d'une maison de retraite, enfant polyhandicapé, personne en fauteuil roulant, personnes âgées malvoyantes. Une bibliothèque a précisé que deux personnes en fauteuil roulant faisaient partie de l'équipe des bénévoles qui gèrent l'établissement. Une autre a signalé qu'elle proposait un service de portage à domicile.

Parmi ces 52 bibliothèques, une avait répondu « suivant les expériences des uns et des autres » à la question précédente.

- 7 ont répondu « en lien à une politique d'accueil spécifiquement définie sur le site », l'une d'entre elles précisant qu'il s'agissait d'une attention portée essentiellement aux personnes âgées, une autre évoquant l'accueil d'un groupe d'enfants issus d'un IME.

- 3 bibliothèques ont répondu à la fois les 2 réponses précédentes.

- 4 ont répondu « en lien avec une formation » :

- formation de la BDP du Doubs sur l'accueil des personnes âgées en bibliothèque

- formation CNFPT « aller à la rencontre des publics empêchés », octobre 2005

- formation IRTS auxiliaire de vie scolaire 2004-2005

- pas de précision.

•3 bibliothèques ont répondu à la fois « par expérience » et « en lien avec une formation ».

•7 bibliothèques n'ont pas répondu, 2 apportant la même explication : l'absence de personnes handicapées fréquentant la bibliothèque, le manque même de demandes ou d'inscriptions pour un service de portage à domicile.

Parmi ces 7 bibliothèques, 3 n'avaient pas répondu non plus à la question précédente.

•4 bibliothèques ont apporté des réponses inclassables :

- accessibilité du lieu

- sensibilisation personnelle

- par intuition

- par expérience personnelle.

Parmi ces 4 bibliothèques, 2 avaient déjà apporté des réponses inclassables à la question précédente.

- **Bibliothèques universitaires :**

Les 3 BU ayant répondu « oui » à la question précédente ont répondu « par expérience ».

- **Service d'archives :**

Les 4 services ayant répondu « oui » à la question précédente ont répondu « par expérience ».

- **Cinémas :**

Pour les 21 cinémas ayant répondu « oui » à la question précédente :

•17 ont répondu « par expérience »

•7 ont répondu « en lien à une politique d'accueil spécifiquement définie sur le site »

•3 ont répondu les deux propositions précédentes

- **Musées :**

Pour les 16 musées ayant répondu « oui » à la question précédente :

•12 ont répondu « par expérience », l'un précisant que rien dans le musée n'était fait pour les handicapés

•2 ont répondu « en lien à une politique d'accueil spécifiquement définie sur le site »

•1 musée a répondu les deux propositions précédentes

•3 n'ont pas répondu, l'un d'entre eux précisant que le bâtiment n'était pas aménagé pour les handicapés moteur

•1 musée a préféré répondre « par sensibilisation personnelle », tout en pointant le manque de formation et le manque de politique d'accueil cohérente au niveau de l'ensemble du site.

- **Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :**

Pour les 18 lieux de spectacle vivant ayant répondu « oui » à la question précédente :

•11 ont répondu « par expérience »

•4 ont répondu « en lien à une politique d'accueil spécifiquement définie sur le site »

•2 ont répondu les deux propositions précédentes

•3 ont répondu « en lien avec une formation ». Il s'agit dans les 3 cas de la même formation, les 3 théâtres appartenant tous à la structure « Scènes du Jura » : stage de sensibilisation aux risques d'incendie et à l'évacuation du public au début de chaque saison pour tout le personnel d'accueil, formation en interne pour un agent ERP 3.

•2 ont donné d'autres réponses :

- lieu adapté à l'accueil des personnes handicapées

- sensibilisation personnelle.

- **Centres d'art :**

•2 centres répondent « par expérience »

•1 répond « en lien à une politique d'accueil spécifiquement définie sur le site ».

Le comptoir d'accueil (ou guichet de billetterie)

Existe-t-il une rupture de niveau pour l'atteindre ?

- Bibliothèques :

- 53 bibliothèques signalent une rupture de niveau (ont été comptabilisées dans cette catégorie les bibliothèques signalant que leur banque est à hauteur d'une table ou un bureau).
- 37 bibliothèques signalent que leur guichet ne présente pas de rupture de niveau, ou bien qu'il est normalisé pour accueillir des personnes en fauteuil roulant (2 bibliothèques). On peut néanmoins considérer qu'un certain nombre de bibliothèques ont répondu « non » parce qu'elle n'avaient pas compris la question, et pensaient qu'on leur demandait s'il y avait une marche à franchir pour accéder à la banque de prêt.
- 9 bibliothèques ne répondent pas à la question. Pour 2 d'entre elles, une nouvelle banque de prêt sera bientôt installée et tiendra compte des normes en vigueur. Une BDP signale qu'elle n'a pas de banque ni de guichet d'accueil. Une BM répond « oui et non ».

- Bibliothèques universitaires :

2 BU répondent « oui », 2 BU répondent « non ».

- Service d'archives :

- 2 signalent une rupture de niveau.
- 3 signalent que leur guichet ne présente pas de rupture de niveau.

- Cinémas :

- 8 cinémas signalent une rupture de niveau
- 14 signalent que leur guichet ne présente pas de rupture de niveau, ou bien qu'il est normalisé pour accueillir des personnes en fauteuil roulant (3 cinémas)
- 2 cinémas ne répondent pas

- Musées :

- 19 musées signalent une rupture de niveau. L'un précise que le guichet est contournable par les personnes en fauteuil roulant, un autre que le guichet va être refait (à la Citadelle de Besançon), un autre précise qu'il faut franchir une marche pour y parvenir
- 9 musées signalent que leur guichet ne présente pas de rupture de niveau ou qu'une hauteur plus basse est prévue pour les handicapés (1 musée). Parmi ces 9 musées, l'un signale par la suite présenter un guichet d'une hauteur de 130cm, qui n'est pas adaptée à l'accueil des handicapés moteur.
- 1 musée ne répond pas : il s'agit de la SEM La Citadelle, qui signale que la nouvelle billetterie est en cours de réalisation (avec prise en compte des normes destinées à faciliter l'accès aux personnes handicapées en fauteuil roulant).

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

- 13 lieux de spectacle vivant signalent une rupture de niveau.
- 7 signalent une absence de rupture de niveau ou un guichet adapté pour l'accueil des personnes handicapées (1 lieu), mais l'un signale par la suite présenter un guichet d'une hauteur de 120cm.
- 2 ne répondent pas. L'une d'elle est une compagnie de théâtre de rue, qui n'a pas de guichet d'accueil, l'autre est un théâtre actuellement en travaux et la nouvelle banque d'accueil n'est pas encore installée.

Les réponses sont au nombre de 22 (et non de 19) car un théâtre, l'Allan de Montbéliard, est situé sur 3 sites présentant des conditions d'accessibilité différentes, mais n'a rempli qu'un formulaire pour les 3, comme l'Association Les Riffs du Lyon qui n'a rempli qu'un formulaire pour ses deux sites, La Poudrière et le Rock Hatry.

- Centres d'art :

2 centres répondent « non », 1 ne répond pas car il n'a pas de guichet d'accueil.

Si oui, préciser la hauteur la plus basse du comptoir.

- Bibliothèques :

•15 bibliothèques ont donné des réponses comme « hauteur d'une table », « bureau normal », « simple bureau »...L'une d'elle a précisé que la banque comportait aussi une partie plus haute de 20cm.

•2 bibliothèques ont répondu : « un peu plus haut qu'un bureau normal »

•Les hauteurs signalées pour les bibliothèques signalant une rupture de niveau sont : 68cm (citée 1 fois), 72cm (citée 2 fois), 75cm (citée 3 fois), 78cm (citée 1 fois), 80cm (citée 6 fois), 83,5cm (citée 1 fois), 100cm (citée 4 fois, une bibliothèque précise que la banque doit prochainement être refaite), 120cm, avec décrochement plus bas à hauteur de table (citée 1 fois), 140cm (citée 1 fois), de 40cm à 200cm (citée 1 fois).

•Les deux bibliothèques signalant des banques adaptées pour les personnes handicapées en fauteuil roulant précisent les hauteurs suivantes : 105cm avec un rabaissement à 75cm, et hauteur debout avec un rabaissement d'environ 75cm.

- Bibliothèques universitaires :

1 seule BU apporte une réponse, hauteur signalée : 100cm.

- Service d'archives :

Les deux services ayant répondu oui à la question précédente ont répondu les 2 hauteurs suivantes : 100cm et 108cm.

- Cinémas :

4 cinémas ont répondu à la question. Les hauteurs signalées sont : 80cm, 100cm, 110cm et 120cm.

- Musées :

13 musées ont répondu à la question. Les hauteurs signalées sont : « hauteur d'un simple bureau », 60cm, 80cm (cité 2 fois), 90cm, environ 100cm, 105 cm, 110cm (cités 2 fois), 120cm (cités 3 fois, dont l'une est contournable en fauteuil), 130cm (mais signalé en guichet sans rupture de niveau).

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

•Les lieux signalant une rupture de niveau ont cité les hauteurs suivantes : 150cm (1 fois), 120cm (3 fois, l'une d'elle est de plus située dans un escalier), 105cm (1 fois), 104cm (1 fois), « hauteur debout » (3 fois), quelques marches à franchir pour parvenir à la banque (1 fois), pas de précision (2 fois).

Existe-t-il des obstacles à hauteur du visage ?

- Bibliothèques :

•11 bibliothèques signalent des obstacles au niveau du visage : présentoirs d'ouvrages (cité 1 fois), écrans d'ordinateurs ou ordinateurs (cités 4 fois), colonne au milieu de la banque de prêt et partie plus haute de la banque (cité 1 fois), rebord plus haut de la banque de prêt (cité 1 fois).

•75 bibliothèques signalent une absence d'obstacles, mais 3 signalent néanmoins la présence d'ordinateurs non encastrés. L'une de ces 3 précise que les ordinateurs ont été placés sur le côté de façon à ne pas gêner le personnel ou les usagers.

•13 bibliothèques ne répondent pas. L'une n'apporte pas une réponse tranchée : il y a un poteau à hauteur du visage, mais qui n'est pas gênant.

- Bibliothèques universitaires :

2 BU répondent « oui », 2 BU répondent « non ».

- Service d'archives :

4 répondent « non », 1 ne répond pas.

- Cinémas :

2 cinémas répondent « oui », 18 cinémas répondent « non », 4 cinémas ne répondent pas dont l'un (situé dans un centre social) parce qu'il n'a pas de guichet.

- Musées :

8 musées répondent « oui » (les obstacles sont de nature suivante : vitres, écrans d'ordinateur, panneau/présentoir, petits écrans de caisse), 17 musées répondent « non », 4 musées ne répondent pas.

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

4 lieux répondent « oui » (obstacles cités : barres de sécurité, rebord), 13 répondent « non », 3 ne répondent pas (2 n'ont pas de guichet d'accueil).

Il y a 20 réponses et non 19 car La Poudrière et le Rock Hatry ont des réponses différentes.

- Centres d'art :

2 centres répondent « non », 1 centre ne répond pas, n'ayant pas de guichet d'accueil.

Existe-t-il des documents adaptés ?

- Bibliothèques :

•19 bibliothèques proposent des documents adaptés, mais parmi celles-ci, 18 ont cru qu'il s'agissait de leurs collections et non de documents d'accueil (elles ont donc cité les livres en gros caractères, les livres lus etc.).

•67 bibliothèques ne proposent pas de documents adaptés.

•13 bibliothèques ne répondent pas, l'une d'elles précise qu'elle ne comprend pas la question.

- Bibliothèques universitaires :

2 BU répondent « oui », 2 BU répondent « non ».

- Service d'archives :

100% des services d'archives répondent « non ».

- Cinémas :

1 cinéma répond « oui », jouant sur la hauteur d'accrochage des documents d'information et sur la grosseur des caractères ; 18 cinémas répondent « non », 5 cinémas ne répondent pas.

- Musées :

•2 musées répondent « oui » : l'un signale que des plaques en braille sont présentes sur le site de la Citadelle, un autre ne précise pas la nature des documents, mais signale qu'ils sont adaptés « aux personnes pouvant lire des textes imprimés ».

•25 musées répondent « non », l'un précise que de tels documents sont en cours d'élaboration.

•2 musées ne répondent pas.

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

1 lieu répond « oui », jouant sur la hauteur des présentoirs (accessibles aux publics enfantin et handicapé), 15 répondent « non », 3 ne répondent pas.

- Centres d'art :

100% des centres répondent « non », mais l'un précise que la réalisation de tels documents est en cours de réflexion.

Stationnement, accès et cheminements

Stationnement

Le site dispose-t-il d'une aire de stationnement réservée et délimitée ?

- Bibliothèques :

•34 bibliothèques disposent d'une aire de stationnement réservée (soit 34,3%).

•64 bibliothèques ne disposent pas d'une telle aire, mais parmi elles 27 bibliothèques signalent une aire de stationnement proche. 61,6% des bibliothèques signalent donc une aire de stationnement proche.

•1 bibliothèque ne répond pas.

- Bibliothèques universitaires :

1 BU répond « oui », 3 BU répondent « non ».

- Service d'archives :

3 services répondent « oui », 2 répondent « non ».

- Cinémas :

•14 cinémas répondent « oui » (soit environ 58,3%)

•9 cinémas répondent « non », mais parmi eux 4 cinémas signalent l'existence d'une aire de stationnement proche

•1 cinéma ne répond pas.

- Musées :

•16 musées répondent « oui »

•12 musées répondent « non »

•1 musée ne répond pas.

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

•13 lieux répondent « oui »

•8 lieux répondent « non », mais 4 signalent une aire de stationnement proche

•1 lieu ne répond pas, jugeant la question non avenue (il s'agit d'un cirque, dont le chapiteau est en itinérance).

Il y a 22 réponses et non 19 car l'Allan de Montbéliard a donné 3 réponses différentes selon ses 3 lieux.

- Centres d'art :

100% des centres répondent « non », l'un signale néanmoins une aire de stationnement proche.

Si oui, distance entre le stationnement réservé et l'accès à l'équipement.

Remarque : cette question a été étendue chaque fois que cela était possible à l'aire de stationnement la plus proche de l'équipement.

- Bibliothèques :

•Pour les 34 bibliothèques ayant répondu « oui » à la question précédente, les distances citées sont de : 0m (réponses du type « adjacent », « juste devant » etc., citées 7 fois), 1m (citée 1 fois), 2m (citée 1 fois), 5m (citée 2 fois), 10m (citée 5 fois), 15m (citée 1 fois), 16m (citée 1 fois), 20m (citée 4 fois), 23m (citée 1 fois), 40m (citée 1 fois), 50m (citée 3 fois), 100m (citée 1 fois), non précisée (6 fois). 5 bibliothèques signalent la matérialisation de places réservées aux personnes handicapées.

•Pour les 27 bibliothèques signalant une aire de stationnement proche mais non réservée, les distances citées sont de : 0m (réponse du type « tout près », « juste devant » etc., citée 6 fois), 2m (citée 1 fois), 3m (citée 2 fois), 10m (citée 4 fois), 30m (citée 4 fois), 50m (citée 3 fois), 100m (citée 1 fois), non précisée (citée 6 fois). 6 bibliothèques signalent la matérialisation de places réservées aux personnes handicapées, et 1 bibliothèque annonce qu'une place handicapés va prochainement être créée devant la bibliothèque.

- Bibliothèques universitaires :

Les BU n'ont pas apporté de réponse à cette question.

- Service d'archives :

2 services d'archives ayant répondu « oui » à la question précédente citent les distances suivantes : 40m et 50m.

- Cinémas :

•Pour les 14 cinémas ayant répondu « oui » à la question précédente, les distances citées sont de : 0m (aire de stationnement contiguë à l'équipement, citée 3 fois), 1m (citée 1 fois), 5m (citée 1 fois), 10m (citée 1 fois), 20m (citée 2 fois), 30m (citée 1 fois), 50m (citée 3 fois), 80m (citée 1 fois), 150m (citée 1 fois). 3 cinémas signalent de plus l'existence sur ces aires de places réservées aux personnes handicapées.

• Pour les autres cinémas signalant une aire de stationnement proche, les distances citées sont de : 4m (citée 1 fois, stationnement de courte durée), 10m (citée 1 fois), 50m (citée 2 fois).

- Musées :

• Pour les 15 musées ayant répondu « oui » à la question précédente, les distances citées sont de : 0m (possibilité pour une personne handicapée de se garer juste devant la porte du musée, citée 1 fois), 2m (citée 1 fois), 5m (citée 1 fois), 10m (citée 1 fois), 20m (citée 2 fois), 30m (citée 1 fois), 100m (citée 1 fois), 150 – 200m (citée 1 fois). Pour ces deux derniers musées, situés sur le site de la Citadelle, les personnes handicapées peuvent se garer plus près des établissements sur le parking du personnel ; de plus il existe un système de transport par véhicules électriques sur l'ensemble du site.

• Pour les autres musées signalant une aire de stationnement proche, les distances citées sont de : 0m (parking avec places handicapés juste devant le musée, citée 1 fois), 20m (avec places handicapés, citée 1 fois), 30m (citée 2 fois, dont l'un avec places handicapés), 100m (citée 1 fois).

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

• Pour les 13 lieux ayant répondu « oui » à la question précédente, les distances citées sont de : 2m (1 fois), 10m (1 fois), 30m (3 fois), 50m (2 fois), 80m (1 fois), 100m (1 fois), 200m (1 fois), non précisé (1 fois). 2 lieux signalent en outre la matérialisation de places handicapés.

• Pour les autres lieux signalant une aire de stationnement proche, les distances citées sont de : 0m (réponses du type « contigu », « tout à côté de la porte », 2 fois), 1m (citée 1 fois), 3m (citée 1 fois). Un lieu signale en outre la matérialisation de places handicapés.

- Centres d'art :

Un centre signale une aire qui ne lui est pas réservée située à 4m de l'équipement.

Cheminement du stationnement à l'entrée du site

Existe-t-il une rupture de niveau ?

- Bibliothèques :

• 53 bibliothèques signalent une rupture de niveau depuis l'aire de stationnement jusqu'à l'entrée dans le bâtiment (soit environ 53,5%)

• 44 bibliothèques signalent une absence de rupture de niveau (soit environ 44,9%)

• 2 bibliothèques ne répondent pas.

- Bibliothèques universitaires :

3 BU répondent « oui », 1 BU ne répond pas.

- Service d'archives :

1 service mentionne une rupture de niveau, 4 services signalent une absence de rupture de niveau.

- Cinémas :

• 11 cinémas signalent une rupture de niveau depuis l'aire de stationnement jusqu'à l'entrée dans le bâtiment (soit environ 45,8%)

• 10 cinémas signalent une absence de rupture de niveau (soit environ 41,6%)

• 3 ne répondent pas.

- Musées :

• 18 musées signalent une rupture de niveau depuis l'aire de stationnement jusqu'à l'entrée dans le bâtiment

• 9 musées signalent une absence de rupture de niveau

• 3 musées ne répondent pas (l'un d'eux signale qu'il y a des trottoirs bas entre le parking et l'entrée du site).

Il y a 29 réponses (et non 28), car un musée est situé sur 2 sites présentant des conditions d'accessibilité différentes, mais n'a rempli qu'un formulaire pour les deux (contrairement aux musées de Belfort et de Montbéliard qui ont été dépouillés comme s'il s'agissait de 4 établissements différents).

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

- 7 lieux signalent une rupture de niveau, l'un d'eux précise tout de même que l'accès est « facile »
- 11 lieux signalent une absence de rupture de niveau
- 3 lieux ne répondent pas, l'un d'eux parce que la réponse dépend de l'endroit de l'équipement où l'on se rend : pour le premier étage (salle de concert) : rampe d'accès, pour le rez-de-chaussée (salle multimédia, expositions, bibliothèque) ; plain-pied, un autre parce qu'il s'agit d'un cirque en itinérance.

Il y a 22 réponses et non 19 car l'Allan de Montbéliard a donné 3 réponses différentes selon ses 3 lieux.

- Centres d'art :

- 1 centre signale une rupture de niveau
- Les 2 autres répondent « non », l'un signale qu'il faut tout de même franchir les trottoirs.

Si oui, nombre de marches, ou longueur et hauteur du plan incliné.

- Bibliothèques :

•27 bibliothèques signalent la présence de marches à franchir. Nombres de marches cités : 1 (cité 9 fois), 2 (cité 4 fois), 3 (cité 2 fois), 4 (cité 2 fois), 5 (cité 3 fois), 6 (cité 1 fois), 8 (cité 1 fois), 10 (cité 3 fois), 12 (cité 1 fois), 20 (cité 1 fois), 24 (cité 1 fois), 30 (cité 1 fois).

•22 bibliothèques signalent la présence d'un plan incliné, dont voici les caractéristiques :

- | | |
|--|--|
| - 1,65m de long, 22cm de haut | - 15m de long |
| - 3m de long, 20m de haut | - 20m de long |
| - 3m de long | - 29m de long, 1,50m de haut |
| - 4m de long, 1m de haut | - 30m de long, 1m de haut |
| - 5m de long, 60cm de haut | - 43m de long, très légère surélévation |
| - 7,50m de long | - 50m de long |
| - 8m de long | - dénivelé d'environ 20m |
| - 10m de long, 40cm de haut | - 50cm de haut |
| - 10m de long (cité 2 fois) | - plan incliné en bois amovible, un peu instable |
| - 10m de long en 3 plans inclinés, 1,50m de haut | - plusieurs plans inclinés |
| - 11m de long, 1,04m de haut | |

- Bibliothèques universitaires :

•2 BU signalent des marches à franchir :

- 1 marche
- 10 marches.

•2 BU signalent la présence de plans inclinés :

- 25m de long, 3m de haut
- 25m de long, 2m de haut.

- Service d'archives :

1 service d'archives mentionne 50 marches.

- Cinémas :

Parmi les 11 cinémas signalant une rupture de niveau (plusieurs réponses possibles) :

•7 cinémas signalent des marches à franchir ; nombres de marches cités : 1 (cité 3 fois), 3 (cité 2 fois), 6 (cité 1 fois), 10 (cité 1 fois). Parmi ces 7 cinémas, 3 disposent aussi d'un plan incliné.

- 8 cinémas signalent la présence d'un plan incliné, dont voici les caractéristiques :
 - 35 à 40m de long en 2 partes, pente à environ 3%
 - 10 à 12m de long, 70cm de haut
 - 6m de long, 30cm de haut
 - 6m de long
 - 4m70 de long, 40cm de haut
 - 4m de long, 50cm de haut
 - 2m de long, 20m de haut
 - 1m20 de long (plan actuellement inutilisable pour cause de travaux).
- 1 cinéma signale un autre problème : l'exiguïté des trottoirs entre le parking et l'équipement ne permet pas à un fauteuil roulant de circuler dessus.
- **Musées :**
 Parmi les 17 musées signalant une rupture de niveau (plusieurs réponses possibles) :
 - 9 musées signalent des marches à franchir ; nombres de marches cités : 1 marche (cité 2 fois), 2 marches (cité 1 fois), 3 marches (cité 1 fois), 10 marches (cité 2 fois), 12 marches (cité 1 fois), 20 marches (cité 2 fois).
 - 11 musées signalent la présence d'un plan incliné, dont voici les caractéristiques :
 - 100m de long
 - très forte pente
 - pente à 18° (mais voiturette électrique à disposition selon la saison)
 - 10m de long (cité 2 fois)
 - 5m de long (cité 1 fois)
 - 4m de long (cité 1 fois)
 - 3m de long, 50cm de haut (cité 1 fois)
 - 2m de long (cité une fois)
 - 4 ou 5m de dénivelé (cité 1 fois)
 - pas de caractéristique donnée car la rampe va être créée dans quelques mois.
- **Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :**
 Parmi les 7 lieux signalant une rupture de niveau (plusieurs réponses possibles) :
 - 5 lieux signalent des marches à franchir ; nombres de marches cités : 1 marche (2 fois), 6 marches (1 fois), 8 marches (1 fois), 20 marches (1 fois). Ce dernier lieu signale aussi qu'un ascenseur est en cours d'installation.
 - 3 lieux signalent la présence d'un plan incliné, dont voici les caractéristiques :
 - 10m de long, 70cm de haut
 - 1,50m de long, très basse (prévue à l'origine pour le déplacement du matériel de sonorisation)
 - 3,60m de long, 20cm de haut.
- **Centres d'art :**
 •1 centre signale 2 marches situées sur un plan incliné
 •Le même centre signale un plan incliné d'une longueur de 10m.

Accès

Accès dans le site

Quelle est l'entrée la plus accessible ?

Remarque : pour le dépouillement de cette question, quand l'établissement ne comporte qu'une seule entrée, elle a été prise en compte en tant qu' « entrée principale ».

- Bibliothèques :

- 84 bibliothèques ont répondu l'entrée principale.

- 13 bibliothèques ont répondu l'entrée secondaire (1 bibliothèques a coché les 2 réponses, ses deux entrées étant aussi accessibles l'une que l'autre).

- 2 bibliothèques n'ont pas répondu.

- Bibliothèques universitaires :

3 BU ont répondu l'entrée principale, 1 BU a répondu l'entrée secondaire.

- Service d'archives :

100% des services ont répondu « l'entrée principale ».

- Cinémas :

- 17 cinémas ont répondu l'entrée principale

- 8 cinémas ont répondu l'entrée secondaire (1 cinéma a coché les 2 réponses, l'une pour l'accès à la caisse et l'autre pour l'accès à la salle).

- Musées :

- 26 musées ont répondu l'entrée principale

- 3 musées ont répondu l'entrée secondaire.

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

- 14 lieux ont répondu l'entrée principale

- 3 lieux ont répondu l'entrée secondaire

- 2 lieux n'ont pas répondu : le cirque et l'espace Gantner (réponse différente selon qu'on va au 1^{er} étage ou au rez-de-chaussée. Premier étage accessible aussi par une entrée secondaire).

- Centres d'art :

100% des centres répondent « l'entrée principale ».

S'il s'agit de l'entrée secondaire, est-elle bien identifiée depuis l'entrée principale ?

- Bibliothèques :

- Parmi les 13 bibliothèques ayant répondu que l'entrée la plus accessible était l'entrée secondaire, 2 ont précisé qu'elle était bien identifiée, 10 bibliothèques qu'elle était mal identifiée, et 1 n'a pas répondu, l'entrée secondaire de la bibliothèque étant en fait l'entrée principale du bâtiment auquel appartient la bibliothèque.

Les raisons précisées de la mauvaise identification de l'entrée secondaire sont les suivantes : entrée située à l'arrière du bâtiment, sans sonnette pour appeler (mais le personnel peut voir les personnes arriver sur le parking) ; panneau de signalisation noir et blanc ; absence de toute indication (citée 2 fois) ; nécessité de sonner pour que l'entrée soit ouverte, mais il faut franchir 3 marches pour accéder à la sonnette.

- Bibliothèques universitaires :

La BU ayant répondu « l'entrée secondaire » à la question précédente n'a pas répondu à cette question.

- Cinémas :

Parmi les 8 cinémas ayant répondu que l'entrée la plus accessible était l'entrée secondaire, 2 cinémas ont répondu qu'elle était bien identifiée (mais pour l'un d'entre eux, une fois que la personne se trouve devant l'entrée, il manque une sonnette pour appeler le personnel), 4 qu'elle était mal identifiée, 1 que les personnes étaient de toute façon accompagnées par le personnel de salle, et 1 n'a pas répondu.

- Musées :

Parmi les 3 musées ayant répondu l'entrée la plus accessible était l'entrée secondaire, 1 musée répond qu'elle est mal identifiée (il faut que la personne soit accompagnée), 1 qu'elle sera bien identifiée (musée actuellement en travaux), 1 ne répond pas.

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

Parmi les 3 lieux ayant répondu que l'entrée la plus accessible était l'entrée secondaire, 1 lieu répond qu'elle est bien identifiée et les 2 autres qu'elle est mal identifiée (l'un précise qu'il est nécessaire de demander au personnel pour pouvoir la trouver et l'utiliser).

La porte d'entrée la plus accessible est-elle automatique ou manuelle ?

- Bibliothèques :

- 94 bibliothèques ont répondu « manuelle »
- 3 bibliothèques ont répondu « automatique »
- 2 bibliothèques n'ont pas répondu.

- Bibliothèques universitaires :

4 BU ont répondu « manuelle ».

- Service d'archives :

- 4 services ont répondu « manuelle »
- 1 service a répondu « automatique ».

- Cinémas :

- 20 cinémas ont répondu « manuelle »
- 4 ont répondu « automatique ».

- Musées :

- 25 ont répondu « manuelle » (Un musée précise qu'elle est toujours fermée à clef)
- 3 musées ont répondu « automatique »
- 1 musée ne répond pas : il s'agit du site de la Citadelle, accessible par porche ouvert (pas de porte).

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

- 17 lieux ont répondu « manuelle »
- 3 lieux ont répondu « automatique »
- 1 lieu n'a pas répondu (le cirque).

Il y a 22 réponses et non 19 car l'Allan de Montbéliard a donné 3 réponses différentes selon ses 3 lieux.

- Centres d'art :

100% des centres répondent « manuelle ».

Accès aux sanitaires

L'accès aux équipements sanitaires est-il facilité ?

- Bibliothèques :

- 61 bibliothèques proposent un accès facilité à leurs sanitaires
- 37 bibliothèques ne le proposent pas : l'accès est entravé par une marche, une entrée trop étroite (citée 2 fois), de l'encombrement, une inclinaison, un accès labyrinthique...
- 1 bibliothèque ne répond pas, ne proposant pas de sanitaires pour le public.

- Bibliothèques universitaires :

Le SCD Franche-Comté propose un accès facilité à la moitié des sanitaires environ (bibliothèques situées dans les bâtiments récents).

Les 3 autres BU répondent « non ».

- Service d'archives :

- 2 services proposent un accès facilité à leurs sanitaires.
- 3 services n'en proposent pas.

- Cinémas :

- 15 cinémas proposent un accès facilité à leurs sanitaires
- 8 cinémas ne le proposent pas
- 1 cinéma ne répond pas.

- Musées :

- 19 musées proposent un accès facilité à leurs sanitaires (l'un précise qu'ils sont situés à l'entrée, un autre qu'ils sont très spacieux au point de pouvoir servir de lieu de rangement, un autre qu'il s'agit des sanitaires généraux pour l'ensemble du site de la Citadelle)

- 8 musées ne le proposent pas (l'un d'eux précise que les toilettes sont situées au 1^{er} étage)

- 1 musée ne répond pas, ne proposant aucun sanitaire pour le public. 1 autre ne répond pas, mais répond par la suite proposer des sanitaires spécifiquement adaptés.

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

- 14 lieux proposent un accès facilité à leurs sanitaires

- 4 lieux ne le proposent pas

- 1 lieu ne répond pas (le cirque).

- Centres d'art :

- 1 centre propose un accès facilité à ses sanitaires

- Les 2 autres centres ne le proposent pas.

Les équipements sanitaires sont-ils spécifiquement adaptés ?

- Bibliothèques :

- 49 bibliothèques proposent des sanitaires spécifiquement adaptés aux personnes handicapées

- 49 bibliothèques n'en proposent pas

- 2 bibliothèques ne répondent pas, l'une parce qu'elle n'a pas du tout de sanitaires ouverts au public.

- Bibliothèques universitaires :

- 1 BU et la moitié des BU du SCD de Franche-Comté proposent des sanitaires spécifiquement adaptés aux personnes handicapées

- 1 BU n'en propose pas

- 1 BU ne répond pas.

- Service d'archives :

- 1 service propose des sanitaires spécifiquement adaptés aux handicapés

- 4 services n'en proposent pas.

- Cinémas :

- 15 cinémas proposent des sanitaires spécifiquement adaptés aux handicapés

- 9 n'en proposent pas.

On peut remarquer qu'un cinéma propose un accès facilité mais pas de sanitaires adaptés, et que pour un autre cinéma c'est l'inverse : des sanitaires adaptés mais un accès non facilité.

- Musées :

- 17 musées proposent des sanitaires spécifiquement adaptés aux handicapés (l'un d'eux précise qu'il s'agit des sanitaires généraux pour l'ensemble du site de la Citadelle, un autre qu'il s'agit de sanitaires publics)

- 10 n'en proposent pas

- 2 ne répondent pas à la question (dont le musée qui ne propose aucun sanitaire pour le public).

On peut remarquer que 5 musées proposent un accès facilité à des sanitaires non spécifiquement adaptés, que 2 autres ont des sanitaires adaptés dont l'accès n'est pas facilité, et qu'un musée propose un accès facilité mais ne répond pas quant à l'adaptation de ses sanitaires. Au final, 12 musées proposent des sanitaires totalement accessibles et adaptés (soit 44,4% des musées).

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

- 13 lieux proposent des sanitaires spécifiquement adaptés aux handicapés

- 7 lieux n'en proposent pas.

Il y a 20 réponses et non 19 car La Poudrière et le Rock Hatry ont donné 2 réponses différentes.

- Centres d'art :

- 1 centre propose des sanitaires spécifiquement adaptés aux handicapés
- Les 2 autres centres n'en proposent pas.

Cheminements

Dans l'équipement, description de la signalétique

Existe-t-il une signalétique associée texte/image ?

- Bibliothèques :

- 11 bibliothèques proposent une signalétique associée texte / image. Pour 3 d'entre elles, elle se trouve uniquement en secteur jeunesse, pour une autre, elle est future (établissement prochainement en travaux de rénovation et d'extension).
- 84 bibliothèques n'en proposent pas
- 4 bibliothèques ne répondent pas. Pour deux d'entre elles, la signalétique est en cours d'élaboration.

- Bibliothèques universitaires :

100% des BU répondent « non ».

- Service d'archives :

- 1 service propose une signalétique associée texte / image
- 3 services n'en proposent pas
- 1 service ne répond pas.

- Cinémas :

- 5 cinémas proposent une signalétique associée texte / image
- 18 n'en proposent pas (mais parmi eux 3 signalent utiliser le symboles « toilettes » ou « toilettes handicapés »)
- 1 cinéma ne répond pas.

- Musées :

- 9 musées proposent une signalétique associée texte / image (l'un d'eux précise que l'utilisation d'images n'est pas systématique, un autre que la hauteur d'accrochage des panneaux n'est pas forcément adaptée aux personnes handicapées)
- 18 musées n'en proposent pas (mais un musée, actuellement en travaux, précise qu'elle est en cours d'élaboration)
- 2 musées ne répondent pas.

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

- 3 lieux proposent une signalétique associée texte / image (l'un d'eux précise qu'il s'agit uniquement du fléchage « entrée » / « sortie »)
- 16 lieux n'en proposent pas

- Centres d'art :

100% des centres répondent « non ».

Existe-t-il des panneaux de signalisation ?

- Bibliothèques :

- 54 bibliothèques répondent « oui »
- 42 bibliothèques répondent « non »
- 3 bibliothèques ne répondent pas.

- Bibliothèques universitaires :

- 2 BU répondent « oui ».
- 2 BU répondent « non ».

- Service d'archives :

- 2 services répondent « oui ».
- 3 services répondent « non ».

- Cinémas :

- 9 cinémas ont répondu « oui »
- 14 ont répondu « non »
- 1 n'a pas répondu.

Remarques : les deux cinémas ne répondant pas aux deux questions précédentes ne sont pas les mêmes.

12 cinémas (soit 50%) ne proposent aucune sorte de signalétique.

- Musées :

- 14 musées ont répondu « oui » (3 précisent qu'il ne s'agit que de texte, 1 musée précise qu'une partie de la signalétique est rédigée en trois langues et que la hauteur d'accrochage est située entre la hauteur du regard de l'enfant et de celle de l'adulte)
- 12 ont répondu « non » (mais un musée, actuellement en travaux, précise que la signalétique est en cours d'élaboration)
- 2 ne répondent pas.

10 musées (soit environ 37%) ne proposent aucune sorte de signalétique.

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

- 8 lieux ont répondu « oui »
- 11 ont répondu « non ».

- Centres d'art :

100% des centres répondent « non ».

Accès aux différents niveaux

Le bâtiment comporte-t-il plusieurs niveaux ?

- Bibliothèques :

- 52 bibliothèques comportent plusieurs niveaux
- 47 bibliothèques n'en comportent qu'un seul.

- Bibliothèques universitaires :

100% des BU comportent plusieurs niveaux.

- Service d'archives :

- 3 services comportent plusieurs niveaux
- 2 n'en comportent qu'un seul.

- Cinémas :

- 18 cinémas comportent plusieurs niveaux
- 6 n'en comportent qu'un seul

- Musées :

- 28 musées comportent plusieurs niveaux
- 2 n'en comportent qu'un seul

Il y a 29 réponses (et non 28), car un musée est situé sur 2 sites présentant des conditions d'accessibilité différentes, mais n'a rempli qu'un formulaire pour les deux (contrairement aux musées de Belfort et de Montbéliard qui ont été dépouillés comme s'il s'agissait de 4 établissements différents).

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

- 14 lieux comportent plusieurs niveaux
- 5 lieux n'en comportent qu'un (une salle de concert comprend 3 marches entre le hall d'accueil et la salle, mais il est possible de les franchir en fauteuil roulant).

- Centres d'art :

- 1 centre comporte plusieurs niveaux

- 2 centres n'en comportent qu'un.

Si oui, est-il possible d'accéder à tous les niveaux en fauteuil roulant ?

- Bibliothèques :

• Remarquons tout d'abord que même parmi les bibliothèques qui sont sur un seul niveau, 4 au moins signalent qu'elles sont inaccessibles en fauteuil roulant (parce qu'elles sont situées en étage, parce que leur entrée est trop étroite, parce qu'il y a des marches importantes pour accéder à l'entrée etc.). En outre, 3 bibliothèques signalent des difficultés d'accès ou de déplacement à l'intérieur de l'équipement (marche à franchir, exigüité des locaux etc.).

• Parmi les 52 bibliothèques comprenant plusieurs niveaux, 18 permettent d'accéder à tous les niveaux en fauteuil roulant, 32 présentent un ou plusieurs niveaux inaccessibles, et 2 ne répondent pas (l'une est actuellement installée dans des locaux provisoires, ses locaux ayant été incendiés, et l'autre dispose d'un ascenseur mais le personnel n'est pas sûr que les portes soient assez larges pour laisser passer un fauteuil).

- Bibliothèques universitaires :

2 BU permettent l'accès à tous leurs niveaux en fauteuil roulant, 2 ne le permettent pas.

- Service d'archives :

Parmi les 3 services comportant plusieurs niveaux, 2 permettent d'accéder à tous les niveaux en fauteuil roulant et 1 ne le permet pas.

- Cinémas :

• Parmi les 18 cinémas qui comportent plusieurs niveaux, 8 permettent l'accès à tous ces niveaux en fauteuil roulant (pour l'un d'entre eux, il s'agit uniquement des niveaux ouverts au public, l'étage administratif étant accessible par escaliers), et 10 ne permettent pas aux handicapés en fauteuil roulant de circuler partout (l'un d'eux précise que les fauteuils sont parfois portés pour permettre l'accès à la salle).

- Musées :

• Parmi les 28 musées qui comportent plusieurs niveaux, 7 permettent l'accès à tous les niveaux en fauteuil roulant et 21 sont soit totalement inaccessibles (c'est le cas au moins du musée Courbet d'Ornans), soit accessibles seulement en partie en fauteuil roulant.

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

Parmi les 14 lieux qui comportent plusieurs niveaux, 7 permettent l'accès à tous les niveaux en fauteuil roulant (sauf, pour 2 d'entre eux, aux espaces administratifs) et 9 ne le permettent pas.

- Centres d'art :

Le centre qui comporte plusieurs niveaux permet l'accès à tous les niveaux en fauteuil roulant.

Aides adaptées aux différentes situations de handicaps pour faciliter l'accès à l'offre culturelle

Pour l'accueil des publics handicapés, existe-t-il :

- un service éducatif ou pédagogique ?

- Bibliothèques :

• 2 bibliothèques répondent « oui », sans précision.

• 1 bibliothèque ne dispose pas d'un service éducatif, mais les archives municipales (qui font partie du même équipement) et le service « espace patrimoine » (situé dans le même bâtiment) en ont un.

• 1 bibliothèque propose des mallettes éducatives pour les enseignants (mais qui ne rencontrent pas de demandes pour le moment).

• 8 bibliothèques ont signalé l'organisation d'accueil de classes (mais elles sont dans les faits beaucoup plus nombreuses à le pratiquer).

•Autres services signalés : aide scolaire, salle informatique, actions menées régulièrement en liaison avec le centre de loisirs, animations organisées en secteur jeunesse).

•85 bibliothèques ne signalent aucun service s'apparentant à un service éducatif ou pédagogique.

- Bibliothèques universitaires :

100% des BU répondent « non ».

- Service d'archives :

1 service propose un service éducatif ou pédagogique, mais non spécifique aux publics handicapés. Les 4 autres n'en proposent pas.

- Cinémas :

•2 cinémas signalent l'existence de partenariats avec des écoles, collèges et lycées pour des opérations du type « Collège au cinéma ». 1 cinéma, se trouvant dans un centre social, signale l'existence dans ce centre d'un service de soutien scolaire.

•Les 21 autres cinémas répondent « non ».

- Musées :

•7 musées signalent l'existence d'un service éducatif ou pédagogique.

•22 musées répondent « non », mais parmi eux 2 musées signalent la constitution et la mise à disposition en particulier pour les enseignants de « dossiers pédagogiques ».

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

•Un lieu signale que la sensibilisation aux arts auprès des scolaires fait partie de ses missions

•Un lieu est réparti en 2 sites dont l'un est dévolu aux pratiques des musiciens amateurs

•17 lieux répondent « non ». L'un précise cependant qu'un professeur détaché travaillait autrefois dans la structure, remplacé par une personne chargée de la médiation mais sans lien direct avec l'Education Nationale. Une salle de concert précise aussi qu'elle organise des master class.

- Centres d'art :

•2 centres d'art signalent l'existence d'un service éducatif ou pédagogique

•1 centre n'en propose pas.

- des documents d'information et des visites adaptées pour les personnes handicapées ?

- Bibliothèques :

•La question a été mal comprise. Seules 6 bibliothèques répondent « oui » à la question, mais elles seront beaucoup plus nombreuses à signaler les visites plus ou moins régulières de groupes de personnes handicapées.

Aucune bibliothèque en revanche ne propose des documents d'information adaptés.

Concernant les visites adaptées, 1 bibliothèque évoque un service de portage à domicile (pratiqué en réalité par beaucoup plus de bibliothèques).

•93 bibliothèques répondent « non ».

- Bibliothèques universitaires :

•Le SCD Franche-Comté répond « oui » et précise « éventuellement »

•Les 3 autres BU répondent « non ».

- Service d'archives :

100% des services n'en proposent pas.

- Cinémas :

23 cinémas répondent « non ». Concernant les « visites adaptées », 1 cinéma fait remarquer que l'accueil s'adapte en fonction de la personne reçue et de son éventuel handicap.

- Musées :

•5 musées répondent « oui » à la question et apportent les précisions suivantes :

- hauteur des vitrines d'exposition choisie pour offrir un confort de vision et de lecture aux publics handicapés

- aide apportée pendant la visite d'un atelier de forge (et l'autorisation pour les déficients visuels de toucher les objets)
- diffusion d'une cassette vidéo durant la visite
- visites guidées sur rendez-vous
- pas de précision.

•24 musées répondent « non ». Parmi eux, 2 musées signalent qu'ils ont en projet de mettre en place ce type de service, notamment pour l'un d'entre eux la rédaction d'un « document de visite » permettant à l'aide de photos de faire découvrir les étages inaccessibles. Un autre musée signale que les guides s'adaptent à la nature de leur public pendant les visites. Un autre enfin signale que des visites adaptées, notamment à destination des déficients visuels, étaient proposées auparavant.

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

100% des lieux répondent « non ».

- Centres d'art :

•1 centre répond « oui », car les visites ou les documents adaptés peuvent être produits à la demande

•2 centres répondent « non ».

Déficiences visuelles :

Existe-t-il des :

- interventions orales ?

- Bibliothèques :

•23 bibliothèques répondent « oui », citant des animations (notamment pour les enfants), des rencontres littéraires (accueil d'auteurs, lectures...), des visites de la bibliothèques, des contes etc.

Deux remarques peuvent être faites :

- une seule bibliothèque signale que ces interventions peuvent être spécifiques (visite de la bibliothèque faite à la demande d'un groupe particulier)

- il y a en réalité beaucoup plus de bibliothèques qui proposent des animations, notamment en secteur jeunesse. Le nombre important de bibliothèque répondant « non » est du au fait que ces animations ne sont pas identifiées comme pouvant s'adresser aussi aux déficients visuels.

•76 bibliothèques répondent « non ».

- Bibliothèques universitaires :

•1 BU répond « oui »

•3 BU répondent « non ».

- Service d'archives :

100% des services n'en proposent pas.

- Cinémas :

•22 cinémas répondent « non ».

•1 cinéma répond « oui » mais il s'agit d'une salle située dans un village de vacances et on ne peut pas savoir si la réponse concerne effectivement des interventions orales en rapport avec les films projetés, ou des spectacles théâtraux ou musicaux se déroulant dans la même salle.

•1 cinéma ne répond pas et s'estime « non concerné ».

- Musées :

•16 musées répondent « oui ». L'un d'eux précise que ces visites sont très rares et faites à la demande de stagiaires ou d'étudiants (de l'IUFM par exemple) ; un autre précise que les guides n'ont pas de formation particulière pour mener des visites à destination des déficients visuels

•13 musées répondent « non ».

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

100% des lieux de spectacles vivants proposent des spectacles « oraux », mais aucun ne propose des spectacles ou des services tournés spécifiquement vers les déficients visuels.

- Centres d'art :

•2 centres répondent « oui », l'un précise que ces visites peuvent être spécifiques pour les déficients visuels

•1 centre répond « non ».

- ateliers pédagogiques adaptés ?

- Bibliothèques :

100% des bibliothèques n'en proposent pas.

- Bibliothèques universitaires :

100% des BU n'en proposent pas.

- Service d'archives :

100% des services n'en proposent pas.

- Cinémas :

23 cinémas n'en proposent pas et 1 ne répond pas, s'estimant « non concerné ».

- Musées :

1 musée propose de tels ateliers, 28 musées n'en proposent pas.

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

•18 lieux répondent « non », l'un précise tout de même que les ateliers organisés s'adaptent en fonction des publics et pourraient s'adapter à un public déficient visuel.

•1 lieu ne donne pas de réponse tranchée, car certains ateliers mis en place autour des documents multimédia pourraient être suivis par un public déficient visuel.

- Centres d'art :

100% des centres répondent « non ».

- documentation braille, gros caractères ?

- Bibliothèques :

•83 bibliothèques répondent « oui ». Parmi elles, 51 bibliothèques précisent qu'elles ne proposent que des documents gros caractères. 4 autres bibliothèques précisent que leurs fonds braille est maigre (3 sur 4 précisent d'ailleurs que leurs livres braille sont en secteur jeunesse, plutôt semble-t-il pour faire découvrir cette écriture à l'ensemble des enfants que pour offrir un véritable service aux déficients visuels). Il semble que plusieurs bibliothèques ont coché la case « braille, gros caractères » même quand leur fonds ne contient que des documents en gros caractères, sans le préciser.

•Précisions sur les fonds en « gros caractères » :

- la BM de Dole propose un fonds important (2000 titres)

- la BM de Belfort également (2834 exemplaires répartis sur 3 établissements, dont 2258 exemplaires aux 4 As)

- la BM d'Héricourt suit les collections de 3 maisons d'édition

- 3 petites bibliothèques précisent que leur fonds provient intégralement de la BDP ; l'une d'elle en emprunte à la BDP à la demande de lecteurs mal-voyants et les met de côté pour eux

- une petite bibliothèque signale peu de demandes pour son fonds, qui par conséquence est très réduit (une dizaine de titres)

- une bibliothèque fait remarquer le peu de choix en édition gros caractères (à part les romans, peu de choix en documentaires, en jeunesse etc).

•16 bibliothèques répondent « non »

- Bibliothèques universitaires :

100% des BU n'en proposent pas.

- Service d'archives :

100% des services n'en proposent pas.

- Cinémas :

100% des cinémas répondent « non ».

- Musées :

1 musée départemental signale que le Conseil Général de Haute-Saône édite une brochure d'information en braille. 1 autre musée signale la présence d'une signalétique braille sur son site (il s'agit du SEM La Citadelle). Les 27 autres musées répondent « non », l'un d'eux précise que c'est en projet, un autre qu'il en proposait auparavant.

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

100% des lieux répondent « non ».

- Centres d'art :

100% des centres répondent « non ».

- maquettes, moulages et plans en relief ?

- Bibliothèques :

100% des bibliothèques n'en proposent pas.

- Bibliothèques universitaires :

100% des BU n'en proposent pas.

- Service d'archives :

100% des services n'en proposent pas.

- Cinémas :

23 cinémas n'en proposent pas et 1 ne répond pas, s'estimant « non concerné ».

- Musées :

2 musées en proposent, l'un d'entre eux précisant qu'il s'agit d'un service « irrégulier ».

Les 27 autres musées n'en proposent pas.

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

100% des lieux répondent « non ».

- Centres d'art :

100% des centres répondent « non ».

- documentation audio et audio descripteurs ?

- Bibliothèques :

•40 bibliothèques répondent « oui ». Les documents cités sont (plusieurs réponses possibles) : CD musicaux (15 réponses), livres enregistrés sans préciser le support (9 réponses), livres enregistrés sur CD (9 réponses), livres enregistrés sur K7 (4 réponses), DVD / vidéos (6 réponses), CD d'histoires pour les enfants (1 réponse), ces derniers supports n'étant que partiellement adaptés aux déficients visuels et conviendraient plutôt aux déficients auditifs, surtout pour les DVD qui présentent sur la quasi-totalité des éditions un sous-titrage dans plusieurs langues dont celle du DVD.

Une bibliothèque signale aussi qu'elle va acquérir prochainement des livres lus. Deux bibliothèques précisent qu'elles empruntent spécifiquement à la BDP des livres à destination d'une personne non-voyante (sans succès d'ailleurs dans l'un des cas).

La bibliothèque de Montrapon (BM de Besançon) précise que sont fonds de livres enregistrés sur CD et K7 est très demandé, notamment par des familles de personnes handicapées ou des associations.

Dans l'ensemble, les réponses ont porté plutôt sur les livres enregistrés, les bibliothécaires ayant pensé immédiatement à des documents cherchant à compenser le handicap visuel. Or les CD musicaux, cités ici seulement 14 fois mais beaucoup plus présents dans les faits, ont

été souvent « oubliés » (comme d'ailleurs les vidéos) parce qu'ils ne sont pas identifiés comme étant « à destination » d'un public handicapé.

•59 bibliothèques répondent « non ».

- Bibliothèques universitaires :

1 BU répond « oui », 3 BU répondent « non ».

- Service d'archives :

100% des services n'en proposent pas.

- Cinémas :

•1 cinéma signale proposer des « audio descriptions occasionnelles »

•1 cinéma signale avoir mené des expériences de description sur certains spectacles de la saison 2005 / 2006 avec une association spécialisée, mais il s'agit d'un théâtre diffusant aussi des films, sans qu'on puisse savoir si cette expérience concerne des spectacles vivants ou des films projetés.

•21 cinémas n'en proposent pas.

•1 ne répond pas, s'estimant « non concerné ».

- Musées :

7 musées en proposent. L'un d'entre eux précise qu'il s'agit d'audio guides en français, anglais et allemand, un autre qu'il s'agit d'une cassette vidéo, un autre que ce service est « irrégulier ». Les 22 autres musées n'en proposent pas.

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

18 lieux répondent « non », 1 lieu ne donne pas de réponse tranchée car il propose la consultation sur place d'œuvres multimédia ou de DVD ; or certains pourraient peut-être être « écoutés » sans avoir besoin nécessairement d'être « vus ».

- Centres d'art :

100% des centres répondent « non ».

Déficiences auditives :

Existe-t-il des :

- documentations écrites, accompagnées d'illustrations ?

- Bibliothèques :

100% des bibliothèques proposent évidemment des documents écrits, accompagnés d'illustrations. En revanche, aucune bibliothèque n'a monté spécifiquement un fonds à destination des personnes malentendantes ou sourdes.

- Bibliothèques universitaires :

100% des BU proposent évidemment des documents écrits, accompagnés d'illustrations. En revanche, aucune BU n'a monté spécifiquement un fonds à destination des personnes malentendantes ou sourdes.

- Service d'archives :

100% des services ont répondu « non ». Pourtant, tous ces services proposent évidemment de la documentation écrite accompagnée d'illustrations. Aucun visiblement n'identifie ces documents comme étant destinés aussi aux déficients auditifs.

- Cinémas :

•2 cinémas répondent « oui », il s'agit dans un cas du plan du cinéma et des horaires, dans l'autre de prospectus et d'écrans télévisés diffusant des informations

•22 cinémas répondent « non ».

- Musées :

•13 musées répondent « oui ». Il s'agit de brochures, guides de visites, catalogues d'exposition. Un musée signale que son guide de visite est payant, comme les catalogues

d'exposition dans l'ensemble des établissements qui ont signalé leur présence. Un autre musée signale que sa documentation écrite serait à améliorer.

•16 musées répondent non.

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

•6 lieux répondent oui. Un lieu propose en effet une bibliothèque spécialisée en art contemporain et histoire de l'art du XX^e siècle. Les autres lieux proposent des documents d'information (programmes, éléments sur les spectacles présentés...)

•13 lieux répondent « non ».

- Centres d'art :

•2 centres répondent « oui »

•1 centre répond « non ».

- ateliers et visites adaptées ?

- Bibliothèques

•1 bibliothèque a signalé des visites ponctuelles de groupes, accompagnés de leur éducateur.

•98 bibliothèques répondent « non ». Une bibliothèque précise qu'aucune demande du public n'a été faite en ce sens ; une autre qu'une personne sourde fréquente la bibliothèque, et que le personnel s'adapte à son handicap (lui parler en face, etc.).

- Bibliothèques universitaires :

100% des BU n'en proposent pas.

- Service d'archives :

100% des services n'en proposent pas.

- Cinémas :

•1 cinéma a installé un système de boucle magnétique dans sa salle

•23 cinémas répondent « non » mais 1 signale la diffusion occasionnelle de films sous-titrés.

- Musées :

1 musée répond « oui », les 28 autres répondent « non ».

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

100% des lieux n'en proposent pas. En revanche, 2 salles de concert mènent des actions de sensibilisation quant aux risques sur l'audition (opération Peace and Love à Larnod, coopération entre le Rock Hatry et la Mutualité Française de Belfort pour proposer des bouchons d'oreilles gratuitement et des bouchons moulés à prix modique).

- Centres d'art :

100% des centres d'art répondent « non », mais l'un précise que de tels ateliers et visites sont en cours d'élaboration.

- matériel pour communiquer par l'écriture ?

- Bibliothèques

13 bibliothèques répondent « oui », en précisant à chaque fois qu'il s'agit de fournitures de bureau simples.

Evidemment, dans les faits, 100% des bibliothèques disposent d'une feuille de papier et d'un stylo à disposition d'une personne qui souhaiterait communiquer par l'écriture. Le fait que 86 bibliothèques (86,8%) ne mentionnent pas cette possibilité permet de souligner que rien au niveau de l'accueil de l'équipement n'est fait pour faciliter l'accès aux déficients auditifs, rien n'est pensé ou prévu pour cela. Cette remarque peut d'ailleurs être étendue à l'ensemble des équipements culturels interrogés.

- Bibliothèques universitaires :

1 BU répond « oui », 3 BU répondent « non ».

- Service d'archives :

1 services d'archives répond « oui », 4 services d'archives répondent « non ».

- Cinémas :

100% des cinémas répondent « non ».

- Musées :

4 musées répondent « oui », l'un d'eux précisant qu'il s'agit de fournitures de bureau simples (papier et crayons). Les 25 autres musées répondent « non ».

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

4 lieux répondent « oui » (papier / crayon), 14 lieux répondent « non ».

- Centres d'art :

•2 centres répondent « oui »

•1 centre répond « non ».

Déficiences motrices :

Existe-t-il des :

- prêt de fauteuils roulants, sièges et cannes ?

- Bibliothèques

100% des bibliothèques répondent « non ». A cet endroit auraient pu être signalées les tables adaptées aux personnes handicapées moteur, mais une seule bibliothèque a pensé à signaler qu'elle dispose de tables adaptables (notamment les tables utilisées pour les postes informatiques).

- Bibliothèques universitaires :

100% des BU répondent « non ».

- Service d'archives :

100% des services répondent « non ».

- Cinémas :

100% des cinémas répondent « non ».

- Musées :

1 musée répond « oui », 2 musées signalent la présence de sièges dans le musée. 26 musées répondent « non ».

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

100% des lieux répondent « non ».

- Centres d'art :

100% des centres répondent « non ». Un centre signale la présence de sièges, mais non adaptés aux personnes handicapées.

- documentations et ateliers pédagogiques adaptés ?

- Bibliothèques

•2 bibliothèques répondent « oui » : l'une signale la possibilité d'accueil de groupes, l'autre l'organisation d'ateliers de groupes (ex : sur les rythmes musicaux, les faïences...)

•97 bibliothèques répondent « non ».

- Bibliothèques universitaires :

100% des BU répondent « non ».

- Service d'archives :

100% des services répondent « non ».

- Cinémas :

100% des cinémas répondent « non ».

- Musées :

2 musées proposent des ateliers pédagogiques adaptés aux déficients moteurs. 27 musées répondent « non ».

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

100% des lieux répondent « non ».

- Centres d'art :

- 1 centre répond « oui »
- 2 centres répondent « non ».

- circuits de visite adaptés ?

- Bibliothèques :

Une seule bibliothèque a répondu « oui » à cette question, qui a visiblement laissé les professionnels et les bénévoles perplexes, sans doute à cause du mot « visite » et de la notion d' « adaptation », qui sous-entend un parcours spécifique pour les handicapés moteur, ce que ne propose aucune bibliothèque. En réalité, on pourrait répondre à cette question par le nombre de bibliothèque proposant un accès total aux collections disponibles et aux services proposés. On tente de répondre à cette question par un tableau spécifique se trouvant en annexe. Pour mieux cerner le problème, il serait nécessaire d'interroger les bibliothèques notamment sur la hauteur de leurs étagères et l'accessibilité des documents en libre-accès, mais ce questionnaire qui s'adressait à l'ensemble des établissements culturels ne permettait pas d'être aussi précis. On se contentera donc des précisions orales qu'auront apportées une partie des bibliothèques.

- Bibliothèques universitaires :

100% des BU répondent « non ».

- Service d'archives :

100% des services répondent « non ».

- Cinémas :

Le manque de réponse à cette question rend difficile l'exploitation des résultats car plusieurs cinémas adaptés pour l'accueil des personnes à mobilité réduite ne l'ont pas signalé, ne se reconnaissant sans doute pas dans le terme de « visite » employé. De l'ensemble des réponses au questionnaire on peut néanmoins relever que :

- 12 cinémas sont totalement accessibles aux personnes ayant un handicap moteur
- 2 cinémas sont accessibles seulement en partie
- 1 cinéma est inaccessible
- 9 cinémas présentent des problèmes d'accessibilité sans qu'on puisse savoir si l'équipement est inaccessible totalement ou seulement en partie.

- Musées :

5 musées signalent un circuit de visite adapté aux déficients moteurs. L'un d'eux précise que le choix du circuit se fait avec l'accompagnateur ou le moniteur du groupe. 23 musées répondent non, l'un d'eux précise que la mise en place d'un tel circuit est en cours. 1 musée répond que tous les publics empruntent le même circuit, accessible à tous.

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

•3 lieux répondent oui : l'un parce que tous les espaces sont accessibles en fauteuil roulant (salles de spectacles, salles de location pour l'organisation de fêtes, cuisines...) ; un autre parce que les personnes pouvant marcher mais ayant du mal à rester debout peuvent assister au spectacle depuis le balcon (salle de concert) ; une autre salle de concert parce que les personnes handicapées sont protégées par la pose de barrières de sécurité.

•16 lieux répondent « non ». L'un précise néanmoins qu'il est possible d'aller partout en fauteuil roulant. Une salle de concert explique que les personnes en fauteuil roulant sont placées devant la scène, et que le reste du public se montre respectueux de leur handicap.

- Centres d'art :

- 1 centre répond « oui »
- 2 centres répondent « non ».

Déficiences intellectuelles :

Existe-t-il des :

- *visites et ateliers adaptés ?*

- Bibliothèques

- 12 bibliothèques répondent « oui », recevant des groupes de personnes déficientes intellectuelles, avec une implication plus ou moins importante du personnel de la bibliothèque
- 87 bibliothèques répondent « non », mais parmi elles 2 bibliothèques signalent qu'elles accueillent des groupes, mais avec si peu d'intervention du personnel qu'elles ont répondu « non », et une bibliothèque signale qu'elle accueille des personnes déficientes adultes, autonomes, suivies par un animateur.

- Bibliothèques universitaires :

100% des BU répondent « non ».

- Service d'archives :

100% des services répondent « non ».

- Cinémas :

• 1 cinéma précise accueillir des enfants de l'ADAPEI ou de l'IME. Situé dans un centre social, le responsable signale que les animateurs en soutien scolaire repèrent parfois des situations de déficiences chez certains enfants.

• 23 cinémas répondent « non ».

- Musées :

6 musées répondent « oui » (l'un d'eux précise que le guide s'adapte durant la visite, en concertation avec l'accompagnateur du groupe). 23 musées répondent « non ».

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

• 4 lieux répondent « oui », l'un précise que des ateliers avec ces publics ont déjà été organisés, une salle de concert précisant qu'un groupe de personnes déficientes pourrait être accueilli et serait protégé par des barrières de sécurité.

• 15 lieux répondent « non ».

- Centres d'art :

• 2 centres répondent « oui »

• 1 centre répond « non ».

- *signalétique simplifiée ?*

- Bibliothèques

• 1 seule bibliothèque a répondu « oui », les pictogrammes ayant été pensés pour pouvoir être compris par des personnes déficientes.

• 98 bibliothèques ont répondu « non », les réponses orales de type « la signalétique n'est pas compliquée » n'ont pas été prises en compte car elles ne montraient pas qu'une réflexion avait été menée autour de la compréhension de la signalétique.

- Bibliothèques universitaires :

100% des BU répondent « non ».

- Service d'archives :

100% des services répondent « non ».

- Cinémas :

100% des cinémas répondent « non ».

- Musées :

1 musée répond « oui », 28 musées répondent « non ».

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

100% des lieux répondent « non ».

- Centres d'art :

100% des centres répondent « non ».

- *documentation adaptée ?*

- **Bibliothèques**

•2 bibliothèques ont répondu « oui », l'une précisant que le fonds était peu important.

•97 bibliothèques ont répondu « non ».

- **Bibliothèques universitaires :**

100% des BU répondent « non ».

- **Service d'archives :**

100% des services répondent « non ».

- **Cinémas :**

100% des cinémas répondent « non ».

- **Musées :**

100% des musées répondent « non ».

- **Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :**

100% des lieux répondent « non ».

- **Centres d'art :**

•1 centre répond « oui »

•2 centres répondent « non ».

Conclusions

Avez-vous des difficultés d'ordre pratique dans l'accueil des personnes handicapées ?

- **Bibliothèques**

•34 bibliothèques (34,7%) signalent des difficultés dans l'accueil des personnes handicapées. Les problèmes concernent d'abord l'accès à la bibliothèque : différences de niveau avant de parvenir à l'entrée de la bibliothèque (citées 6 fois), présence de portes manuelles (3 fois), problème d'accessibilité pour les personnes en fauteuil roulant (2 fois), bibliothèque située en étage sans ascenseur (3 fois), pannes d'ascenseurs ou d'escalators (2 fois), mauvais état de la rampe d'accès (1 fois), pas de sonnette d'appel du personnel à la porte (1 fois), mauvaise accessibilité du bâtiment sans précision (1 fois).

Ensuite viennent les problèmes liés à la configuration intérieure des locaux : locaux non adaptés sans précision (6 fois), présence d'un étage accessible seulement par escalier (5 fois), manque de place (4 fois), toilettes non adaptées (1 fois), signalétique non adaptée (1 fois), présence d'un ascenseur mais non adapté pour les fauteuils roulants (1 fois), rayonnages trop hauts et trop rapprochés (1 fois), rupture de niveau à l'intérieur de la bibliothèque (1 fois).

Ont été cités ensuite les difficultés liées au manque de services adaptés aux publics handicapés : manque de budget pour l'accueil et le guidage au sein de la structure (cité 1 fois), manque de budget pour monter des fonds spécifiques (cité 1 fois), manque de moyens (sans précision, cité 1 fois), peu d'offre disponible pour les malvoyants (cité 2 fois), aucune aide adaptée proposée par l'équipement (cité 2 fois), pas de matériels adaptés (cité 1 fois).

Enfin les problèmes concernent aussi le personnel : manque de formation et d'information (cité 5 fois), manque de temps (1 fois), impossibilité d'intégrer dans l'équipe des bénévoles une personne handicapée (1 fois).

Ce dernier problème n'a été cité qu'une fois, mais il attire l'attention sur un fait plus général : l'absence quasi-totale de personnes handicapées dans les personnels des établissements qui ont été sondés.

•46 bibliothèques (46,9%) déclarent ne pas avoir de difficultés dans l'accueil des personnes handicapées. 3 bibliothèques, bien que répondant « non » à la question, signalent tout de même des difficultés qu'elles ne jugent pas majeures :

- l'obligation pour le personnel d'accompagner les personnes devant prendre l'ascenseur pour se déplacer entre les étages (système d'ascenseur à clef)
- sas d'entrée très peu pratique, pourtant censé être prévu pour le passage des personnes en fauteuil roulant (portes étroites et non automatiques)
- hauteur des étagères : impossibilités pour une personne en fauteuil roulant d'atteindre les livres du haut.

3 bibliothèques signalent qu'elle n'éprouvent pas de difficulté car aucune personne handicapée ne fréquente la bibliothèque, 3 autres précisent que les personnes handicapées sont très peu nombreuses à la fréquenter. 2 bibliothèques précisent leur réponse : pas de difficulté pour les personnes accueillies jusqu'alors.

Une bibliothèque précise que l'absence de difficulté vient du fait que les personnes handicapées sont accompagnées par des éducateurs qui savent exprimer des besoins précis.

Une bibliothèque précise qu'elle n'éprouvera pas de difficulté à partir du moment où elle sera installée dans ses nouveaux locaux.

• 19 bibliothèques (19,2%) ne répondent pas. 8 bibliothèques signalent qu'aucune personne handicapée ne fréquente la bibliothèque ; 2 parmi ces 7 nuancent ensuite : à part les personnes âgées, et à part les lecteurs de livres gros caractères.

2 bibliothèques ne sont fréquentées par aucune personne handicapée, mais si elles devaient l'être, des aménagements concernant l'accès et les déplacements au sein de l'équipement seraient à prévoir (place de parking réservées, accès avec plan incliné, signalétique adéquate, sanitaires adaptés).

Une bibliothèque précise qu'elle n'est pas spécialisée dans l'accueil des personnes handicapées ; une seule personne dans l'équipe s'occupe des accueils de groupes, donc la bibliothèque n'a pas les moyens de développer ce service.

Une bibliothèque signale qu'elle n'a jamais eu de demande, mais qu'elle est confrontée au fait que des personnes handicapées ne peuvent accéder à l'auditorium (lors d'activités montées avec une maison de retraite).

Enfin, une bibliothèque fait remarquer que la question serait plutôt à poser aux publics handicapés eux-mêmes : elle-même n'éprouve pas de difficulté à les recevoir, mais peut-être que eux en éprouvent tout-de-même.

- Bibliothèques universitaires :

• 2 BU ont signalé des difficultés. L'une d'elle précise : « pas de signalétique spécifique »

• 2 BU répondent « non ».

- Service d'archives :

• 2 services mentionnent des difficultés : elles concernent toutes deux des problèmes d'ascenseur. L'un des services doit utiliser un monte-charge non prévu pour cet usage pour faire accéder les personnes en fauteuil roulant à la salle de lecture, et l'autre signale que son ascenseur est inadapté aux utilisateurs en fauteuil roulant.

• 2 services répondent « non ».

• 1 service ne répond pas, mais précise que la seule difficulté réside dans l'accueil de personnes malvoyantes, qui peut se résoudre très facilement si la personne est accompagnée.

- Cinémas :

• 7 cinémas signalent des difficultés dans l'accueil des personnes handicapées. Dans 5 cas il s'agit d'un problème d'accessibilité : porte manuelle et non automatique, rampe d'accès issue d'une fabrication « maison », ou problème général étendu à tout le bâtiment dans 3 cas. Dans 4 cas sur 5, des travaux de mise en accessibilité sont prévus et ont parfois déjà commencé.

Un cinéma cite comme problème l'obligation, vu la configuration de sa salle, de placer les personnes handicapées au 1^{er} rang (problème de confort de vision).

Un autre cinéma ne précise pas la nature de son problème.

•16 cinémas déclarent ne pas avoir de difficultés dans l'accueil des personnes handicapées. Parmi eux, l'un déclare cependant qu'une seule salle sur les deux que comprend l'établissement est accessible. Un autre signale que l'accueil est plus difficile aux moments d'affluence, puisqu'il n'y a pas de chemin réservé pour les personnes souffrant de déficiences motrices.

•1 cinéma ne répond pas.

- Musées :

•20 musées signalent des difficultés dans l'accueil des personnes handicapées. Dans 16 cas il s'agit de problèmes d'accessibilité, un musée signale en outre des problèmes de déplacements dans l'équipement. Un musée signale l'absence d'accueil adapté aux déficients sensoriels, un autre le manque de documents adaptés. 3 musées ne précisent pas la nature de leurs difficultés.

•6 musées déclarent ne pas avoir de difficultés dans l'accueil des personnes handicapées.

•3 musées ne répondent ni oui ni non. L'un d'eux signale que le personnel n'a pas toujours assez de temps pour accueillir correctement les personnes handicapées (il ne peut pas leur laisser le temps dont elles auraient besoin pour se déplacer partout ou pour comprendre correctement). Un autre signale que la difficulté dépend du degré d'accompagnement dont ont besoin les personnes handicapées. Enfin, le dernier précise que le site de l'établissement (il s'agit d'un écomusée) est pour une bonne partie inaccessible et ne peut pas être rendu accessible.

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

•6 lieux déclarent avoir des difficultés, elles concernent toutes l'accès aux lieux des personnes en fauteuil roulant.

•11 lieux déclarent ne pas en avoir.

•2 lieux ne répondent pas.

- Centres d'art :

•1 centre éprouve des difficultés. Il souhaiterait avoir plus de contacts avec des associations spécialisées pour prendre conscience des besoins spécifiques (d'autant que le lieu est accessible)

•2 centres répondent « non ».

Avez-vous des coûts financiers supplémentaires dus à l'accueil des personnes handicapées ?

- Bibliothèques

•10 bibliothèques déclarent des coûts supplémentaires. 5 bibliothèques signalent des aménagements conformes aux normes prévus dans le cadre d'une restructuration et / ou d'une extension du bâtiment (l'une d'elle cite notamment l'aménagement d'une banque de prêt / accueil prenant en compte les différents types de handicaps). 3 bibliothèques citent les coûts dus à l'achat de documents adaptés, notamment les livres audio (cités 1 fois) et les livres en gros caractères (cités 2 fois).

Il semblerait que les 2 autres bibliothèques citent des coûts « potentiels », des travaux étant nécessaires dans leurs bâtiments pour accueillir les publics handicapés, mais visiblement pas encore programmés.

•81 bibliothèques n'ont pas de coûts supplémentaires.

•8 bibliothèques ne répondent pas. Une BDP précise qu'elle n'a pas de coûts liés à l'accueil physique des publics handicapés, mais liés aux acquisitions en direction de ces publics, notamment les aveugles et malvoyants.

- Bibliothèques universitaires :

100% des BU répondent « non ».

- Service d'archives :

100% des services répondent « non ».

- Cinémas :

•6 cinémas déclarent des coûts supplémentaires. Ces coûts sont liés dans 3 cas à des travaux futurs, dans 1 cas à des travaux passés, dans 1 cas (il s'agit d'un village vacances) à l'entretien des locaux et dans 1 cas au coût de l'accueil d'une personne handicapée (un fauteuil monopolise 2 places assises, travail de démontage des sièges, travail d'encadrement par le personnel).

•16 cinémas déclarent n'avoir pas de coûts supplémentaires, l'un précise qu'il n'en a pas depuis les travaux de mise en accessibilité.

•2 cinémas ne répondent pas.

- Musées :

•3 musées déclarent avoir des coûts supplémentaires dus à l'accueil des personnes handicapées. Pour les 3 musées, il s'agit de coûts liés à des travaux d'aménagement ou de restructuration des sites lors desquels l'accueil des personnes handicapées, notamment des personnes à mobilité réduite, a été pris en compte. Un musée signale également le coût de l'adaptation des documents.

•21 musées n'ont pas de coûts supplémentaires, l'un d'eux précise : « sauf en cas de travaux éventuels ».

•5 musées ne répondent pas, l'un d'entre eux précise qu'il n'a pas de coûts supplémentaires pour le moment puisque les infrastructures ne sont pas adaptées.

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

•3 lieux répondent « oui ». L'un propose un tarif réduit pour les personnes porteuses d'une carte d'invalidité. Un autre signale les coûts des aménagements réalisés dans le cadre de la rénovation du théâtre (janvier 2006).

•13 lieux répondent « non ».

•3 lieux ne répondent pas.

- Centres d'art :

100% des centres répondent « non », l'un précise « pour l'instant ».

Avez-vous des projets relatifs à l'accueil des personnes handicapées ?

- Bibliothèques

•16 bibliothèques déclarent avoir de tels projets. 3 bibliothèques signalent un projet de création de médiathèque, assorti de la construction d'un nouvel équipement (échéances prévues : courant 2008, fin 2007, non précisé).

Les projets concernent la mise en accessibilité des locaux actuels (chaque projet a été cité une fois) : travaux généraux (adaptation des sanitaires, création d'une rampe, création d'une porte de secours supplémentaire...) pour dans 3 ans ; entrée à revoir ; création d'une rampe d'accès et d'un ascenseur pour accéder aux étages ; création d'une 2^{ème} entrée, la première ne pouvant être rendue accessible (cette amélioration a été obtenue par la pression de plusieurs usagers sur la municipalité).

Les personnels ont également pour perspectives de développer ou de créer des fonds spécifiques (chaque projet a été cité une fois) : élargissement de l'offre en livres audio ; développer le fonds d'ouvrages en gros caractères ; continuer le développement d'un fonds important en gros caractères (au long de l'année 2006) et commencer à le prêter en 2007 à des collectivités (maisons de retraites, associations, clubs) ; développer un fonds à destination des malvoyants (vieillesse du lectorat) ; développer les fonds sur supports spécifiques (livres audio, livres en gros caractères, système d'affichage pour les documents numérisés).

Les projets concernent aussi la mise en place ou le développement d'un service de portage à domicile (cité 4 fois), l'édition d'un guide du lecteur en gros caractères (cité 1 fois) et la formation de l'ensemble du personnel (cité 1 fois).

Une bibliothèque cite en « projet » le déménagement dans un local adapté, mais cela semble être davantage une nécessité qui ne rencontre pas la volonté de la municipalité qu'un véritable projet.

Enfin, une bibliothèque précise que les projets seront montés au cas par cas, en fonction des demandes.

- 72 bibliothèques n'ont pas de tels projets. 3 bibliothèques citent des projets éventuels : l'offre élargie de documents en gros caractères, la mise en place d'un service de portage à domicile, la mise en place de projets au cas par cas en fonction des besoins.

Une bibliothèque mettra peut-être en place de tels projets après l'ouverture de la nouvelle médiathèque (prévue fin 2007) mais exprime des doutes sur l'importance du public concerné.

Une autre bibliothèque va bientôt fermer pour un an mais n'exclut pas la possibilité de mettre en place des projets par la suite.

Une bibliothèque cite un « projet » d'extension des locaux, qui ne serait pas une priorité municipale.

Enfin, une bibliothèque cite en exemple une action ayant eu lieu en 2003 en partenariat avec le CCAS sur le thème « Culture et Handicap » pendant 15 jours (expositions, animations...) n'ayant pu être reconduite jusqu'à maintenant faute de moyens techniques.

- 11 bibliothèques ne répondent pas à la question : 5 bibliothèques sont dans l'optique d'un déménagement plus ou moins lointain, et s'efforceront alors de prendre en compte les contraintes liées à l'accueil d'un public handicapé. Une bibliothèque signale la collaboration avec le CRESDEV pour une exposition.

- Bibliothèques universitaires :

- 3 BU répondent « non ». L'une précise qu'à une échéance de 2 ans, un parking sera aménagé avec la matérialisation d'une place handicapés

- 1 BU ne répond pas, mais précise que de tels projets pourront voir le jour dans le cadre des initiatives de l'Université favorisant l'égalité des chances et la non-discrimination.

- Service d'archives :

- 2 services mentionnent de tels projets. Dans le cadre d'un déménagement prochain, l'un prendra en compte les contraintes liées à l'accueil des publics handicapés. L'autre va lancer en 2006 une étude sur le réaménagement de sa salle de lecture, qui prendra en compte les publics handicapés.

- 2 services répondent « non ».

- 1 service répond « pas spécifiquement ».

- Cinémas :

- 12 cinémas déclarent avoir de tels projets. Dans 6 cas il s'agit d'effectuer des aménagement dans le bâtiment existant (mise en place d'une porte automatique, 2 fabrications de rampes amovibles, installation d'un ascenseur, 2 programmes de travaux généraux sur l'ensemble du bâtiment), dans 2 cas il s'agit de monter une nouvelle structure ou de construire un nouveau bâtiment, dans 1 cas de mettre en place un programme d'activités avec une maison de retraite. 1 autre réponse (donnée par le village vacances) n'a rien à voir avec la salle de cinéma en elle-même (il s'agit de permettre l'accessibilité à la piscine), 2 établissements ne précisent pas la nature de leurs projets.

- 9 cinémas déclarent ne pas avoir de tels projets. Cependant, 1 déclare vouloir continuer ses activités déjà mises en place et être ouvert à de nouvelles propositions ; 1 signale lui aussi être ouvert à toute proposition ; 1 autre explique le fait de ne pas avoir de projet de cette sorte par son ouverture trop récente (juillet 2005).

- 3 cinémas ne répondent pas.

- Musées :

- 12 musées ont des projets relatifs à l'accueil des personnes handicapés. Les projets cités sont les suivants :

- Travaux importants de rénovation et d'aménagement intérieur, au cours desquels l'accueil des publics handicapés sera pris en compte : amélioration de l'accessibilité, des déplacements et adaptation de l'offre culturelle (3 musées)
- Déménagement dans un nouveau site (2 musée)
- Améliorer l'accessibilité intérieure (2 musées)
- Projets liés à l'accueil des déficients visuels (documents braille, audio guides...2 musées)
- Prêt de fauteuil roulant (1 musée)
- Réalisation d'un document de visite à destination des handicapés (1 musée)
- Développement de projets éducatifs plus soutenus (1 musée).
- 10 musées n'ont pas de projet. L'un d'entre eux précise qu'il doit prochainement déménager, d'où l'absence de mise en place d'actions dans ses locaux actuels. Un autre signale qu'il n'a aucun budget pour mener des actions, mais qu'il pourrait lancer des opérations peu onéreuses (réfléchir à la taille des caractères de ses documents par exemple).
- 7 musées n'ont pas répondu à la question. Pour deux d'entre eux, un agent chargé des publics allait être recruté prochainement : l'accueil des publics handicapés relèvera de sa responsabilité.
- **Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :**
- 3 lieux ont de tels projets. Un théâtre va poursuivre des actions déjà mises en place, en relation avec différentes ADAPEI : organisation de rencontres, de visites, déplacement des artistes en résidence dans les lieux de vie des personnes déficientes. Un autre théâtre va réaliser des travaux pour rendre accessible la partie administration de l'équipement.
- 16 lieux répondent « non », une salle de concert précise que des projets pourraient se mettre en place.
- **Centres d'art :**
- 1 centre a le projet de mettre en place une véritable politique d'accueil à destination de ces publics
- 2 centres répondent « non ».

Recevez-vous des groupes de personnes handicapées (ex : associations de handicapés, groupes scolaires) ?

- Bibliothèques

•37 bibliothèques (37,4%) reçoivent des groupes de personnes handicapées. Les associations / groupes / institutions citées sont les suivants : IME (cités 12 fois), ADAPEI (cités 9 fois), IMP (cités 8 fois), classes spécialisées (y compris CLIS, citées 5 fois), IMPRO (cités 4 fois), maisons de retraite (citées 3 fois), foyers pour adultes (cités 3 fois), APF (citée 3 fois), APEI (cités 2 fois), Sésame autisme (cité 2 fois), CAT (cités 2 fois), puis cités chacun 1 fois : CMPP, ETAPES, Centres d'accueil pour adultes, Centre médicalisé pour des personnes souffrant de sclérose en plaques, CMP, Personnes âgées hospitalisées, SESSAD, Hôpital de Jour, Centre de guidance, SACAT, Association Valentin Haüy, Association du Chemin Vert, Foyers d'éducation.

2 bibliothèques n'ont pas précisé l'organisme partenaire mais ont signalé recevoir des groupes de déficients intellectuels (les 2 bibliothèques) et de déficients auditifs (1 bibliothèque).

•59 bibliothèques ne reçoivent pas de groupes de personnes handicapées, mais parmi elles 4 bibliothèques signalent tout de même soit qu'elles sont fréquentées soit qu'elles ont reçu récemment des groupes de personnes handicapées :

- une bibliothèque est fréquentée par un groupe de personnes du CAT, qui utilisent la bibliothèque comme les autres usagers
- une bibliothèque recevait récemment un groupe de la MAS qui a cessé sa collaboration sans en donner les raisons
- une bibliothèque recevait les années précédentes un groupe d'enfants d'un CME

- une BDP mène un travail « hors les murs » en direction des 2 associations locales de malvoyants et d'aveugles, l'Association Valentin Haüy et l'Association des Donneurs de Voix

- enfin, une bibliothèque signale qu'elle a reçu une seule fois un groupe d'adolescents présentant une légère déficience intellectuelle.

•3 bibliothèques ne répondent pas à la question.

- **Bibliothèques universitaires :**

100% des BU répondent « non ».

- **Service d'archives :**

•4 services répondent « non »

•1 service répond que le cas n'est encore jamais arrivé, mais que cela pourrait être pris en charge par le personnel du service.

- **Cinémas :**

•18 cinémas reçoivent des groupes de personnes handicapées. 13 précisent quelles association ou avec quels types de groupes ils travaillent (plusieurs réponses possibles) : il s'agit d'IME (cités 7 fois), d'ADAPEI (cités 7 fois), d'associations (sans précision, cités 4 fois), d'APEI (cités 2 fois), d'adultes en foyer d'hébergement (cités 2 fois), et enfin, cités 1 fois chacun, de groupes scolaires spécialisés, de maisons de retraite, d'IMP, de CAT, et de l'Association haut-saônoise pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte. 2 cinémas précisent qu'ils ont une politique de tarif préférentiel pour les handicapés (gratuité pour les handicapés moteur en fauteuil roulant, tarif réduit pour les handicapés mentaux de l'ADAPEI). Un cinéma précise que cet accueil est très rare, un autre que ses capacités d'accueil sont limitées pour des raisons de sécurité.

Enfin, deux cinémas citent la présence dans leur établissement de personnes individuelles handicapées moteur.

•5 cinémas ne reçoivent pas de groupes de personnes handicapées.

•1 cinéma ne répond pas à la question.

- **Musées :**

•21 musées reçoivent des groupes de personnes handicapés. Les organismes cités sont les suivants : ADAPEI (7 fois), IME (3 fois), IMP (2 fois), CAT (2 fois), puis une fois chacun APEI, APF, Association Valentin Haüy, CLIS, Hôpital psychiatrique, Centre hospitaliers spécialisés, Centre pour adultes souffrant de dépression, Colonie de vacances, Enfants intégrés en classes « normales », associations, foyers, IES. Certains établissements ont également cité le type de handicap dont souffraient les personnes reçues en groupe : handicap mental ou intellectuel (cité 4 fois), handicap moteur (3 fois), handicap visuel (1 fois), polyhandicap (1 fois), tout type de handicap (1 fois).

Dans un musée les visites d'un CAT ont eu lieu jusqu'en 2005 et sont actuellement interrompues à cause de problèmes de santé de l'animatrice du groupe.

•6 musées ont répondu « non ».

•2 musées n'ont pas répondu.

- **Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :**

•13 lieux reçoivent des groupes de personnes handicapées. Les organismes cités sont les suivants : ADAPEI (3 fois), APEI (3 fois), CLIS (2 fois), UPI (2 fois), APF (2 fois), puis chacun 1 fois : Maison de retraite, Association France Telecom pour les autistes, Maisons d'accueil spécialisées, Centres de jour, IMP, IME, Foyers de personnes âgées, Association Valentin Haüy, Foyer du Colibri, Foyer de l'Espérance, SESSAD. Les lieux n'ayant pas cité d'organismes ont pu citer les types de handicap dont souffraient les personnes venant en groupe : déficiences mentales (2 fois) ou visuelles (2 fois).

•6 lieux ne reçoivent pas de groupes de personnes handicapées.

- **Centres d'art :**

100% des centres répondent « oui ». Les groupes reçus sont les suivants :

- stagiaires malentendants en formation individuelle
- groupe de l'ARIS pour des formations collectives
- groupes du CCAS
- groupes IME
- CLIS
- groupes de l'ADAPEI.

Avez-vous des perspectives d'accueil spécifique ou/et d'offre de pratiques artistiques ?

- Bibliothèques

•5 bibliothèques ont de telles perspectives :

- une bibliothèque souhaite développer des actions en fonction du territoire où elle se trouve implantée et des différents handicaps identifiés
- une bibliothèque a un projet de portage à domicile au sein de la communauté de communes
- une bibliothèque expose dans le cadre d'une animation se déroulant en novembre, des œuvres d'art réalisées par des personnes en situation de handicap
- une bibliothèque envisage de développer son fonds à destination du public malvoyant et de développer les animations menées avec l'ADAPEI

- une bibliothèque envisage par exemple de monter des animations (de type club du 3^e âge...).

•84 bibliothèques n'ont pas de telles perspectives. L'une d'elle précise que son local actuel serait totalement inadapté, une autre qu'il ne pourrait s'agir que d'actions très ponctuelles, une troisième qu'elle est néanmoins ouverte à toute proposition.

•10 bibliothèques ne répondent pas. Une bibliothèque cite le cas d'un atelier de création graphique, au départ prévu pour les enfants, qui s'était élargi à un public âgé et handicapé, mais dont le local a été transféré dans une pièce inaccessible en fauteuil roulant. Une bibliothèque envisage de remettre en place un service de portage à domicile après son déménagement dans un nouveau bâtiment en projet de construction. Une autre bibliothèque précise que de telles perspectives seront à étudier si le cas se présente, c'est-à-dire si des personnes handicapées fréquentent la bibliothèque.

- Bibliothèques universitaires :

100% des BU répondent « non », l'une précise que très peu d'étudiants sont actuellement concernés.

- Service d'archives :

•1 service répond « oui » : après son déménagement, il sera possible de mettre en place une politique à destination des publics handicapés.

•3 services répondent « non ».

•1 service ne répond pas.

- Cinémas :

•3 cinémas signalent de telles perspectives, pour 2 d'entre eux il s'agit d'une amélioration très importante des conditions d'accueil des personnes handicapées à la suite de travaux. Le dernier, situé dans une MJC, semble donner ses perspectives pour l'ensemble des activités de la MJC et pour l'ensemble des publics, il ne répond donc pas à la question posée.

•16 cinémas déclarent ne pas avoir de telles perspectives, l'un d'entre eux précise que dans la commune où il est implanté (Ornans), il y a très peu de personnes handicapées.

•4 cinémas ne répondent pas, mais l'un d'eux précise que toute action serait possible sur demande, un autre que les choses seraient à mettre en place après les importants travaux en cours, en lien avec des associations

•1 cinéma signale que dans le cadre d'un projet de nouveau bâtiment, les contraintes liées à l'accueil du public handicapé seront prises en compte (réponse inclassable).

- Musées :

•3 musées signalent de telles perspectives. L'un d'eux envisage de développer des visites et des ateliers adaptés selon les types de handicap. Un autre envisage à la fois un réaménagement intérieur avec prise en compte des questions d'accessibilité et le développement d'une offre culturelle à destination des publics handicapés. L'autre ne précise pas la nature de ces perspectives.

•18 musées n'ont pas de telles perspectives. 2 d'entre eux précisent qu'ils n'en ont pas « dans l'immédiat », 2 autres sont en projet plus ou moins lointain de déménagement.

•8 musées ne répondent pas. 2 d'entre eux sont en attente de recrutement d'un agent chargé des publics. Un autre a un projet étalé sur 6 ans de rénovation du site.

- Théâtres, spectacle vivant, salles de concert :

•Un théâtre signale la constitution prochaine d'une nouvelle entrée adaptée aux personnes en fauteuil roulant.

•15 lieux répondent « non ». Une salle de concert que les animations ou les ateliers sont ouverts à tous, et fréquentés par des personnes handicapées, mais non réservés à eux.

•3 lieux ne répondent pas.

- Centres d'art :

•1 centre répond « oui » : les perspectives sont des visites adaptées, notamment pour les déficients visuels, la production de documents braille, l'adaptation en fonction des handicaps, éventuellement la mise en place d'ateliers

•2 centres répondent « non ».

BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE¹¹

BIBLIOGRAPHIE

Les Personnes handicapées en France : données sociales.

Centre Technique National d'Etudes et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations (CTNERHI). Paris : INSERM-CTNERHI, 1995.

Bibliothèques publiques et personnes handicapées

Ministère de la Culture, Direction du livre et de la lecture (DLL) ; Fédération Française de Coopération entre Bibliothèques (FFCB). Paris, 1998 (3^{ème} édition revue et mise à jour).

L'accueil des personnes handicapées dans les lieux de spectacle vivant subventionnés par le Ministère de la Culture. Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS). Juin 2005.

Le Droit des sourds : 115 propositions : rapport

Dominique Gillot. Paris : La Documentation Française, 1998.

On peut consulter et télécharger ce rapport sur le site de la Documentation française :

www.ladocumentationfrancaise.fr, rubrique « Bibliothèques des rapports publics ».

Le web au service des personnes handicapées : répertoire des sites internet.

Sahnine Mehdi. Paris : Groupe Liaisons, 2002. (Collection Néret).

• Principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au handicap

- Lois d'orientation (1975) et loi de modernisation sociale (2002)

- Lois 75-534 et 75-535 du 30 juin 1975 (JO du 1er juillet 1975) : loi d'orientation en faveur des personnes handicapées et loi sur les institutions sociales et médico-sociales.

- Loi 2002-73 du 17 janvier 2002 (JO du 18 janvier 2002) : loi de modernisation sociale renforçant les droits des personnes handicapées.

- Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour **l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.**

- Décret 78-109 du 1er février 1978 (JO du 2 février) sur **l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des installations neuves ouvertes au public.**

- Décret 78-1167 du 9 décembre 1978 sur **l'accessibilité aux personnes handicapées à mobilité réduite des logements neufs et des installations ouvertes au public existantes.**

¹¹ Cette bibliographie ne porte que sur les documents qui ont été utilisés pour le dépouillement de l'enquête et la rédaction de ce rapport. Pour une bibliographie plus complète sur le handicap et les lieux culturels, se reporter notamment à la bibliographie de l'ouvrage *Bibliothèques publiques et personnes handicapées*, ou encore au site Internet de la BPI, page : http://www.bpi.fr/ress.php?id_c=34&id_rubrique1=59.

- Loi 91-663 du 13 juillet 1991 (JO du 19 juillet) : étend le champ d'application de la loi sur l'accessibilité aux locaux de travail.

- Décret 94-86 du 26 janvier 1994 modifiant le code de la construction et le code de l'urbanisme.

- Bulletin officiel spécial n°2002-2

Publié par le Ministère de l'Équipement en janvier 2002, **il recense les textes législatifs, réglementaires, les normes et recommandations en matière d'accessibilité de la voirie, des transports, du cadre bâti et du tourisme.**

Loi du 10 juillet 1989 : loi d'orientation sur **l'éducation.**

Loi 87-517 du 10 juillet 1987 sur **l'emploi** des personnes handicapées.

Circulaire du 7 octobre 1999 (JO du 12 octobre 1999) relative **aux sites Internet des services et des établissements publics de l'Etat.**

WEBOGRAPHIE

• Chartes, lois et documents officiels

Loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Disponible à l'adresse :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SANX0300217L>

Charte d'accueil des personnes handicapées. Disponible sur le site **Culture - handicap** <http://www.culture-handicap.org>, mis en place par l'association Archimed' et le Ministère de la Culture et de la Communication pour coordonner les réflexions et initiatives émanant de la commission culture-handicap.

Site Internet du Ministère délégué à la Sécurité Sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille (Ministère de la Santé et des Solidarités) **consacré au handicap** : www.handicap.gouv.fr.

Charte de l'UNAPEI pour la dignité des personnes handicapées mentales. Disponible sur le site de l'UNAPEI à l'adresse :

http://www.unapei.org/print/e-docs/00/00/00/A8/document_unapei.md.

Cahier des charges à respecter pour obtenir le label « Tourisme – Handicap », à destination des prestataires de loisirs (salles de spectacle par exemple). Disponible à l'adresse :

<http://www.basse-normandie.equipement.gouv.fr/tourisme/documentspdf/cahiersdescharges/CahierChargePrestatairesLoisirs.pdf>

• Enquêtes, données et statistiques

Enquête nationale Handicaps – Incapacités – Dépendance (HID)

On peut trouver les premiers résultats de cette vaste enquête, lancée en 1998 par l'INSEE, sur la page : <http://rfr-handicap.inserm.fr/hidenquete/hidacc.htm>. Dans le cadre du partenariat de collaboration institué entre l'INSEE et l'FRH (Institut Fédératif de Recherche sur le Handicap)

pour la réalisation et l'exploitation de cette enquête, l'INSEE a confié à l'IFRH le soin d'assurer la publication "en ligne" des données relatives à l'enquête HID, ainsi que celle des documents s'y rapportant et des travaux de recherche qui lui sont consacrés.

Difficultés à se déplacer et problèmes d'accessibilité. Données de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) avril 2004, disponibles à l'adresse : <http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er-pdf/er306.pdf>.

Le point sur les travailleurs handicapés en Franche-Comté. Centre de Développement des Ressources pour l'Emploi (CEDRE), juin 2004. Disponible à l'adresse : http://www.cedre-fc.org/oref2/pages/page_etudes_oref/pdf/point_sur/pointsur31.pdf

• Accessibilité des handicapés aux équipements culturels

L'accessibilité des personnes handicapées dans les musées. Dossier disponible sur le site Internet Culture – Handicap à la page : http://www.culture-handicap.org/ewb_pages/d/dossier-musees.php.

Accessibilité pour les handicapés visuels. Dossier disponible sur le site de l'association Valentin Haüy à la page : <http://www.avh.asso.fr/index.php?deficient=1&tailleTexte=&colorTexte=&colorFond=&module=1>

Recommandations pour l'accueil des sourds en bibliothèque. Disponibles à la page : <http://www.ifla.org/VII/s9/nd1/guidelines.pdf>.

Guide des ressources pour l'accueil des sourds en bibliothèque. Disponible sur le site Internet de l'agence de coopération Interbibly, à la page : http://www.interbibly.org/guide_sourds/index.html.

• Autres sujets

Introduction à l'accessibilité du Web. Disponible à la page : <http://w3qc.org/docs/accessibilite.html>.

L'ACCOLAD est soutenue par le ministère de la Culture et de la Communication – DRAC de Franche-Comté.

ACCOLAD
Agence régionale de coopération pour la lecture, l'audiovisuel et la documentation en Franche-Comté
37 A, rue Edouard Frossard – 90300 CRAVANCHE
Tél. 33 (0) 3.84.26.99.51. – Fax. 03.84.26.36.08.
Courriel : accolad@livre-franchecomte.com
Site : www.livre-franchecomte.com